



HAL
open science

Sport et transidentité: représentations des sportif×ves trans' dans la presse française (1977-2018)

Félix Pavlenko

► To cite this version:

Félix Pavlenko. Sport et transidentité: représentations des sportif×ves trans' dans la presse française (1977-2018). Etudes sur le genre. 2018. dumas-01872117

HAL Id: dumas-01872117

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01872117>

Submitted on 11 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UFR STAPS – Université Claude Bernard de Lyon 1
Année Universitaire 2017/2018

Master 1 Études sur le genre, parcours Égal'APS
Égalité dans et par les Activités Physiques et Sportives

Sport et transidentité :

*Représentations des sportif·ves trans' dans la presse
française (1977-2018)*

Par Félix Pavlenko

Sous la direction de :

Aurélie Olivesi – Directrice de Mémoire

Maîtresse de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication

Cécile Ottogalli-Mazzacavallo – Responsable Universitaire

Maîtresse de Conférence en Histoire du Sport et du Genre

Sommaire :

1. Introduction : Être un·e sportif·ve trans'
2. Revue de littérature : Articuler sport et transidentité
3. Méthodologie : Construction d'un corpus de presse
4. Analyse : Le traitement médiatique des sportif·ves trans'
5. Conclusion générale : Perceptives
6. Bibliographie

1 Introduction : Être un·e sportif·ve trans'

1.1 Oui, des personnes trans' font du sport

Vendredi 9 mars 2018, Sandra Forgues championne Olympique de canoë biplace à Atlanta en 1996 devient la première sportive française à annoncer publiquement sa transidentité. Elle apparait en Une du journal sportif *L'Équipe*. Son interview tient sur une double page dans la rubrique « Extra » du quotidien. En fin d'entretien elle confie au journaliste Pascal Sidoine :

*« En France, je suis la première. Mais je ne pense pas être la seule. Ce n'est pas le fait d'être la première qui m'intéresse, c'est le fait de ne pas être la seule. »*¹

En effet, Sandra Forgues n'est pas la seule. Sur le plan international d'abord, d'autres femmes, ex-sportives de haut niveau ont fait la même déclaration à la presse. La plus connue : Caitlyn Jenner. Le coming out de celle qui avait décroché le graal Olympique en décathlon 20 ans avant Forgues a pris, en juin 2015, une dimension mondiale. La revue américaine *Vanity Fair* titre « *Call me Caitlyn* »², et fait poser l'intéressée en petit tenue. L'image a été très largement relayé par les médias américains et étrangers. Philippa York, maillot à pois du Tour de France 1984 a elle aussi entrepris la même démarche. Elle est apparue en première page de *L'Équipe Magazine* à l'été 2017. En revanche la une est sur un ton bien différent. La photo d'illustration montre York sur son vélo, avant sa transition. En titre, un jeu de mot douteux : « *Il était une femme* »³.

Les sportives qui entreprennent une transition à l'issue de leur carrière professionnelle interpellent les journalistes. Mais ces sportif·ves qui ont été, à la naissance, assigné·es à un sexe/genre qui ne leur correspond pas sont aussi sur les terrains, les pistes, les courts et dans les salles à faire du sport, avant, pendant et/ou après le début de d'un processus de transition sociale, médicale et/ou institutionnelle. Toustes ne sont pas visibles, ne souhaitent ou ne

¹ Sidoine, P. (2018). Wilfrid Forgues devenu Sandra : «Ma vie intime était en prison». *L'Equipe*, 36-27.

² « *Appelez-moi Caitlyn* »

³ Collin, Jean-C. (2017, juillet 22). Il était une femme. *L'Equipe Magazine*, (1827), 80.

peuvent pas l'être. D'autres n'ont pas eu le choix. En 1976, Renée Clark Richards entame une carrière de joueuse de tennis au sein de la WTA (Women's Tennis Association) créée trois ans plus tôt. Elle est reconnue par un journaliste qui divulgue massivement que la joueuse est une femme trans'. L'américaine devient, après une bataille contre sa fédération, la première joueuse de tennis ouvertement trans' à concourir dans la catégorie femme. Et si transidentité et médiatisation rime très souvent avec femme, les hommes trans investissent aussi bien évidemment l'espace sportif. Quand à l'été 2017, la chaîne du CIO (Comité International Olympique), en collaboration avec le média américain Vice, publie une série vidéo « *Identify* »⁴ sur les parcours de cinq sportif·ves trans, ce sont quatre hommes qui sont à l'honneur.

En France, Sandra Forgues, est donc la première à le dire publiquement devant une large audience. Mais elle n'est pas seule. Même si aucun coming out n'a été effectué publiquement par un·e sportif·ve Français·e de haut niveau en activité, des actions sont mises en place sur le territoire pour agir en faveur de la participation des personnes trans' aux activités physiques et sportives. Faciliter l'accès aux infrastructures publiques pour les personnes trans' est déjà un défi en soi. Un défi que l'association parisienne Acceptess-Transgenre créée en 2010, a décidé de relever. En 2012, un créneau est ouvert dans une piscine de la capitale pour les personnes trans', intersexes et leurs proches. L'activité est donc ouverte à toutes à condition de signer une charte qui engage à respecter les valeurs de l'association qui lutte principalement contre la transphobie. Mais maintenir une telle initiative est compliqué. En 2014, le créneau n'est plus disponible mais l'obtention d'un prix⁵ en 2015 permet à l'association de retrouver la gestion d'un espace en piscine. Des cours d'aquagym pour les femmes trans vivant avec le VIH ont également été mis en place, une première. Pouvoir pratiquer une activité physique et sportive dans un lieu où les corps sont particulièrement exposés est un vrai pas en avant : « *certaines n'était pas venues à la piscine depuis vingt ou trente ans* »⁶ explique Giovanna Rincon, la présidente d'Acceptess-T.

⁴ *Identify* : Identifier ou s'identifier. *Identify* (Trailer): New Original Series Profiles Transgender Athletes. (s. d.). Consulté 4 avril 2018, à l'adresse <https://www.olympicchannel.com/en/playback/identify/extras/>

⁵ Prix du jury du refuge et l'institut Randstad pour les incitatives contre l'homophobie et la transphobie, mai pour le projet SporTrans Citoyenneté proposé par Acceptess-T

⁶ Les Inrockuptibles. (s. d.). Les personnes transgenres s'émancipent à la piscine. Consulté 3 avril 2018, à l'adresse <https://www.lesinrocks.com/2016/05/17/style/les-corps-trans-semancipent-a-la-piscine-11836066/>

En collaboration avec l'association OUTrans⁷ et la FSGL (Fédération Sportive Gaie et Lesbienne), Acceptess-T a également participé à la création d'une charte en faveur de l'inclusion des personnes trans' dans les activités physiques et sportive. Rendue publique en octobre 2016, la charte⁸ a été signée par 14 associations sportives, affiliées à la FSGL ou ouvertement LGBT+ *friendly*. Déclinée en neuf points, elle engage à faire attention au langage utilisé pour respecter les choix des personnes concernées en termes de pronom, prénom et accords. Laisser les personnes choisir les vestiaires et toilettes qui leur correspondent le mieux. Engager un dialogue et favoriser l'inclusion afin que ces personnes puissent pratiquer sereinement. Modifier le plus rapidement possible les documents administratifs si nécessaires. Communiquer sur l'inclusivité, s'engager à combattre les stéréotypes de genre et remettre en cause les comportements sexistes et LGBTphobes, sont des mesures qui doivent être mis en place par les club et associations signataires.

Le sport santé et récréatif n'est pas le seul espace où des mesures d'inclusion sont mises en place pour les personnes trans'. En quidditch, un sport de compétition inspiré de la célèbre saga britannique Harry Potter, c'est l'autodétermination qui prime dans la composition des équipes. Sport mixte, la pratique rejette la ségrégation sexuée femme/homme avec la règle des « quatre maximum »⁹. Sur les sept joueur·ses présents sur le terrain, l'équipe ne peut aligner plus de quatre personnes du même genre. Les participant·es peuvent s'inscrire en tant qu'homme, femme ou non-binaire. Une exception pour un sport collectif de contact. Institutionnalisé en France en 2011, la fédération compte 322 licencié·es âgé·es de 9 à 39 ans avec une moyenne d'âge de 23 ans pour la saison 2016-2017. Les hommes représentent 55% des participant·es, les femmes sont 43% et 2% se définissent à l'extérieur ces deux catégories.

⁷ « Une association féministe d'autosupport trans, mixte FtM, MtF, Ft*, Mt*, personnes cisgenres, issue de la communauté FtM. Fondée en avril 2009 par des trans et pour les trans, pour combler le manque en réseau d'autosupport trans et lutter contre la transphobie à tous les niveaux (social, professionnel, institutionnel) » OUTrans – OUTrans. (s. d.). Consulté 3 avril 2018, à l'adresse <http://outrans.org/lassociation/qui-sommes-nous/>

⁸ Acceptess-T, FSGL, & OUTrans. (s. d.). *Charte Sport et Trans*. Consulté à l'adresse <http://www.fsgl.org/wp-content/uploads/2016/10/charte-sport-et-trans-fsgl-outrans-acceptess-t.pdf>

⁹ Fédération du Quidditch français. (s. d.). Documents à télécharger. Consulté 3 avril 2018, à l'adresse <http://www.quidditch.fr/documents-a-telecharger/>

Des personnes trans' pratiquent donc du sport. A haut-niveau, en compétition, en loisir, dans des clubs, des associations ou de manière individuelle. Iels peuvent pratiquer avant, pendant ou après avoir entamé un processus de transition, qu'il soit social, médical et/ou institutionnel. La question n'est donc pas de savoir si les sportif-ves trans' existent, iels sont déjà là. Mais entre un « avantage physique » supposé, des corps considérés comme « non conforme », des soupçons de tricherie et une inégalité d'accès aux infrastructures, leur participation semble être sujet de nombreux fantasmes. Mais comment, concrètement, sont-iels représenté-es dans l'espace public ?

1.2 Sexe, genre et transidentité

Évoquer les personnes ayant un parcours transidentitaire demande de faire un point sur les mots choisis. Les utilisations des termes ne sont ni uniques ni universels. Ils sont traversés par différentes histoires culturelles, médicales, académiques et militantes. Les expressions peuvent être utilisées de manière différente en fonction des auteur-ices et du contexte. Dans cette partie, il est donc question d'explicitier ce que j'entends quand j'utilise certains termes, dans le cadre très précis de ce mémoire.

J'utilise le terme « sexe » différemment de « genre ». Le **sexe** désignera ici, tout ce qui renvoie au biologique contrairement au **genre** qui se comprend dans une dimension sociale¹⁰. Le sexe n'est pas pensé comme binaire. Il existe différents sexes mais le **système de genre**, binaire, induit une hiérarchisation socialement, culturellement et historiquement construite du masculin sur le féminin. Les personnes dont le sexe ne peut être catégorisé selon les normes sociales et biologiques du masculin et du féminin sont désignées **intersexe**¹¹. Le genre est aussi pensé comme **identité de genre**, assignée ou non. Cela renvoie à ce que la personne se dit d'elle-même. Femme, homme, autre chose, les deux à la fois, rien du tout. L'identité de genre est à différencier de l'**expression de genre**. A savoir, la manière dont on se présente au monde, les vêtements, les comportements etc... L'expression de genre peut être différente de

¹⁰ Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités: Introduction à la théorie féministe*. Presses Universitaires de France.

¹¹ Guillot, V. (2015). 18. Me dire simplement. In *Mon corps a-t-il un sexe ?* (p. 296-301). Paris: La Découverte. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/mon-corps-a-t-il-un-sexe--9782707173584-p-296.htm>

l'identité de genre en fonction de ce que la personne décide/peut faire. Mais il y a tout de même une tendance est à faire coïncider les deux.

J'utilise le terme **transidentité**¹² et non de transsexualité parce que je ne parle pas de sexualité ou d'orientation sexuelle comme pourrait le laisser entendre ce mot mais d'identité d'une personne. D'autant plus que l'expression transsexualité renvoi souvent au domaine du médical et la psychiatrisation. **Trans'**¹³ en tant que terme parapluie, désignant toute personne transidentitaire. A savoir, des personnes qui ne se reconnaissent pas dans le sexe/genre qui leur a été assigné à la naissance. Trans' sous-entend une **transition**, celle-ci peut être sociale – changement de prénom, pronoms, expression de genre, médicale – prise d'hormones, interventions chirurgicales et/ou institutionnelle – changement du prénom à l'état civil, changement de la mention sexe à l'état-civil. Autant de démarche pour passer d'un genre/sexe assigné à un autre ou aucun. Mais il est important de se rappeler que la transition n'est pas forcément accessible à toutes même si désirée. Ainsi, une personne ne devient pas trans' à partir du moment où elle commence une transition mais à partir de l'instant où elle se reconnaît en tant que telle. J'utilise l'expression **cisgenre**¹⁴ pour désigner les personnes dont le sexe/genre correspond à la catégorie à la quelles elles ont été assignées à la naissance.

1.3 Entre vulnérabilité et innovation

Ce mémoire, réalisé dans le cadre d'un stage au L-VIS (Laboratoire sur les Vulnérabilités et Innovation dans le Sport), s'inscrit dans ces objets de recherches. Composé de 25 chercheur·euses et dirigé par Bastien Soulé, c'est l'un des deux laboratoires rattachés à UFR STAPS (Sciences des activités physiques et sportives) de l'Université de Lyon1. La thématique

¹² « On doit le terme à l'universitaire allemande Heike Boedeker qui l'a « forgé » durant l'hiver 94/95. Le terme allemand « Transidentität » devait remplacer « Transsexualität ». Transidentité parce qu'on ne parle pas d'un phénomène sexuel (d'orientation ou de pratique sexuelle), mais d'identité de la personne. Le terme s'est vite répandu dans la langue allemande, autant du côté des personnes concernées que du côté des professionnels (médecins et juristes notamment). » (p.15) In Espineira, K. (2008). *La Transidentité de l'espace médiatique à l'espace public* (L'Harmattan).

¹³ « le préfixe « trans' » est préféré à la catégorie médicale de « transsexuel·le » ou à la catégorie militante de « transgenre » pour éviter toute connotation liée au recours ou non à un parcours médicalisé » In Beaubatie, E. (2016). Trans'. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 640-648). Paris: La Découverte. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/encyclopedie-critique-du-genre--9782707190482-p-640.htm>

¹⁴ Beaubatie, E. (2016). Trans'. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 640-648). Paris: La Découverte. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/encyclopedie-critique-du-genre--9782707190482-p-640.htm>

des sportif·ves trans' est liée aux notions clés de la structure : vulnérabilités et innovation¹⁵. Pratiquer une activité physique dans un modèle cis-sexiste¹⁶ qui classe les individus en fonction d'une bicatégorisation sexe/genre peut être particulièrement dangereux. Cette violence constitutive d'un état de vulnérabilité peut prendre la forme de violences physiques, psychologique, symbolique, institutionnelle et/ou interpersonnelle¹⁷. Dans l'une des rares enquêtes quantitatives sur le sujet¹⁸, 80% des personnes trans'¹⁹ interrogées ont déclaré avoir vécu et/ou été témoins d'acte de transphobie et/ou homophobie que ce soit en tant que sportif·ve dans un sport de compétition, un club de sport récréatif, pendant la pratique d'une activité physique de loisir, ou de la position de spectateur·ices. Le modèle du sport en tant qu'organisme qui renforce la bicatégorisation sexe/genre, contribue à garder les personnes trans' dans des états de fragilité, l'histoire du test de féminité en est un témoin²⁰. Mais le sport peut aussi être vecteur d'émancipation quand la pratique et l'accès est pensé pour, par et avec les personnes trans'²¹. L'innovation est donc aussi au cœur du questionnement. Voilà une quarantaine d'année déjà que les parcours de sportif·ves trans sont médiatisés²² et que ces athlètes contribuent à transformer le monde sportif. Et si l'histoire de la joueuse de tennis Renée Richard qui obtient le droit devant la cour suprême de New York en 1977 de prendre part à la compétition dans la catégorie femme malgré la mise en place par sa fédération d'un

¹⁵ Axes de recherche. (s. d.). Consulté 24 avril 2018, à l'adresse <http://l-vis.univ-lyon1.fr/le-labo/axes-de-recherche/>

¹⁶ « Le « cis-sexisme » désigne le fait de considérer que tous les hommes et toutes les femmes sont né-es de sexe biologique respectivement masculin et féminin ; ou de considérer que les personnes trans sont inférieur-es aux personnes cis. C'est un système qui prend les corps, expériences et identités cis comme norme, qui invisibilise ou/et dévalorise les vécus des personnes trans » (p.128) Serano, J. (2014). *Manifeste d'une femme trans et autres textes*. Tahin Party.

¹⁷ Terret, T. (2013). Sport, genre et vulnérabilité: au-delà de la juxtaposition. In *Sport, genre et vulnérabilité au XXe siècle* (p. 8). France, Europe: Presses Universitaires de Rennes.

¹⁸ Smith, M., Cuthbertson, S., & Gale, N. (2012). *Tackling transphobia in sport: transgender specific companion report*. Edinburgh. Consulté à l'adresse <http://transgenderinfo.be/wp-content/uploads/Transgender-specific-companion-report.pdf>

¹⁹ *Ibid.* 115 des 1 722 répondant s'identifiaient comme trans' en tant que terme qui rassemble toutes les différentes identités de genre qui diffère de celle qui a été assigné à la naissance

²⁰ Bohuon, A., & Dorlin, E. (2012). *Le test de féminité dans les compétitions sportives: une histoire classée X?* Éditions iXe.

²¹ Mise en place de créneaux de natation par l'association Acceptess-Transgenre évoqués (p.XX)

²² Piper, L. (2017). Advantage Renée? Renée Richards and womens tennis. In *Transgender Athletes in Competitive Sport*. Taylor & Francis.

test de féminité chromosomique²³, ne débouche pas sur des politiques en faveur de d'inclusion des personnes trans' dans le sport, celles-ci ont continuées à faire bouger les barrières qui se présentaient face à elles. En 2018, il est donc possible d'aller à la piscine à Paris, pratiquer dans un des quatorze club signataire de la charte « sport et trans », prendre part aux compétitions olympiques et paralympiques de Pyeongchang sans avoir forcément eu recours à une chirurgie génitale ou s'inscrire dans la catégorie homme ou femme sans justification administrative d'état civil aux Gay Games²⁴ cet été. Mais beaucoup de portes restent fermées, et chacune de ces innovations mérite d'être étudiée et analysée.

1.4 Sport et transidentité : Un impensé ?

L'histoire du sport, est d'abord celle des hommes, blancs, cisgenre, appartenant aux classes supérieures de l'Empire colonial Britannique du XIXe siècle. L'intégration progressive des femmes est faite de luttes, de compromis, de différenciation, d'exclusion, de domination, d'auto-organisation. Entre un discours médical pathologisant et une volonté d'émancipation les femmes ont peu à peu obtenu le droit de prendre part aux compétitions sportives au cours du XXe siècle.²⁵ Aujourd'hui, le modèle sportif issu de cette histoire se base sur une binarité sexe/genre qui classe et hiérarchise les sportif-ves en deux catégories distinctes et exclusives : « femmes » et « hommes ». Présentée comme naturelle, cette opposition binaire est un moyen de maintenir la domination des seconds sur les premières. Alors comment penser celles qui existent en dehors de cette bicatégorisation ? Quelles réponses le monde sportif compétitif a-t-il apporté à ces sportif-ves ?

« Une transsexuelle est-elle autorisée à courir contre des femmes ? »²⁶ La question, reportée par *L'Équipe Magazine* en 1992, aurait été posée par la fédération australienne d'athlétisme à l'IAAF (Association internationale des fédérations d'athlétisme). Cette

²³ Birrell, S., & Cole, C. L. (1990). Double Fault: Renee Richards and the Construction and Naturalization of Difference. *Sociology of Sport Journal*, 7(1), 1-21.

²⁴ Gay Games : une compétition internationale ouverte à tous·tes mais LGBT+ *friendly* qui se tiendra à Paris en aout 2018.

²⁵ Terret, T. (2007). Sport et genre (1870-1945). In *Histoire du sport en France - De la Libération à nos jours* (p. 355-376). Paris.

²⁶ L'Équipe Magazine. (1992, janvier 25). « L'athlète transsexuelle bannie par les Australiennes », (n°524), p57.

interrogation est à l'origine du consensus de Stockholm²⁷, auquel siégeait trois médecins français sur les sept présents. Pour la première fois le CIO (comité international olympique) légifère la pratique des athlètes trans'. Le règlement, discriminant pour un grand nombre de sportif-ves, ne prend pas en compte la pluralité des parcours transidentitaires. Basé sur le postulat que n'importe quel homme à forcément un avantage physique utile à la pratique du sport de haut niveau par rapport à n'importe quelle femme ; le consensus tend à encadrer médicalement les corps trans' en permettant qu'iels soient éligible pour concourir dans une catégorie de sexe différente de celle qui leur a été assigné-e à la naissance. La condition : suivre un traitement hormonal à base de produits que l'organisation a placé sur la liste des substances interdites car classées dopantes. De plus, il est demandé aux sportif-ves d'avoir réalisé une chirurgie dite dans le rapport de « réassignation sexuelle »²⁸, avoir obtenu un changement d'état-civil et suivre depuis plusieurs années ce traitement hormonal. Or, il n'est absolument pas pris en compte que toutes les personnes trans' ne souhaitent pas forcément être opérées et ou hormonées. Et même si une opération est désirée tout le monde n'a pas forcément les moyens économiques de payer ces traitements. D'autant plus que la division sexuelle et raciale du travail tend à précariser les personnes trans' en particulier les femmes trans non-blanches et donc restreint l'accessibilité aux traitements. Le changement d'état-civil demandé par l'organisation internationale qu'est le CIO dépend de la législation de chaque état et la procédure et généralement longue, couteuse et difficile à obtenir. En France par exemple, avant 2016 les personnes trans' devait subir une stérilisation pour espérer se voir accorder un changement d'état-civil²⁹. Aujourd'hui, en 2018, des fédérations internationales font encore référence à cette législation comme World rugby, l'organisme international à la tête du rugby mondial. Pourtant le CIO a mis à jour son règlement en 2015³⁰. Désormais les

²⁷ Ljungqvist, A. (2004, mai 18). Le CIO approuve le consensus concernant les athlètes ayant changé de sexe - Actualité Olympique. Consulté 4 avril 2018, à l'adresse <https://www.olympic.org/fr/news/le-cio-approuve-le-consensus-concernant-les-athletes-ayant-change-de-sexe-1>

²⁸ « Des transformations anatomiques chirurgicales aient été effectuées, notamment changement des organes génitaux externes et gonadectomie » dans : Ljungqvist, A. (2004, mai 18). Le CIO approuve le consensus concernant les athlètes ayant changé de sexe - Actualité Olympique. Consulté 4 avril 2018, à l'adresse <https://www.olympic.org/fr/news/le-cio-approuve-le-consensus-concernant-les-athletes-ayant-change-de-sexe-1>

²⁹ Alessandrini, A., & Espineira, K. (2015). *Sociologie de la transphobie*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine. (p16)

³⁰ Erdener, D. U. (s. d.). *IOC Consensus Meeting on Sex Reassignment and Hyperandrogenism November 2015* (p. 3). Consulté à l'adresse : <https://lc.cx/W2KR>

personnes FTM³¹ peuvent concourir dans la catégorie homme sans restriction particulière, sous-entendant ainsi qu'un corps ayant été considéré comme « femelle » ou « femme » à la naissance est forcément plus faible que tout corps considéré comme « male » ou « homme » et donc ne représente aucun danger dans la catégorie messieurs en compétition. Pour les MTF³² qui souhaitent prendre part aux épreuves catégorie femme, il s'agit encore une fois de réguler médicalement la présence d'un corps considéré comme « naturellement » plus performant. Ainsi, la sportive ne peut pas changer d'avis quant à son identité de genre pendant un minimum de quatre ans. Il est donc question ici d'empêcher « la tricherie » et d'empêcher les hommes qui voudraient concourir dans la catégorie femme pour gagner des compétitions de le faire. Notons que malgré les mythes l'histoire du sport n'a pas recensé de tels « cas »³³. Les sportives doivent toujours subir une hormonothérapie, encore une fois plus ou moins accessible en fonction du capital économique et de la situation géographique. L'enjeu affiché par le CIO est de garantir « l'égalité des chances » entre toutes les participant-es. Ainsi, elles doivent attester d'un taux de testostérone sous les 10nmol/L pendant 12 mois avant l'épreuve et pendant toute la période de compétition de compétition pour rester éligible. Un contrôle peut être fait n'importe quand tel un contrôle anti-dopage. Le risque en cas de non suivi du règlement : être suspendue pour 12 mois. Autrement dit, plus de « test de féminité » aux Jeux Olympiques sauf pour les femmes trans'. Au prisme de l'encadrement des sportif-ves trans par le CIO, il convient de dire que leur pratique du sport en compétition est pensée mais seulement par le corps médical.

Conscient des injonctions qui pèsent sur la pratique des sportif-ves trans' en compétition, il s'agit ici de comprendre comment iels sont représenté-es dans l'espace médiatique. Après une revue de littérature française et anglo-saxonne sur les thématiques de sport, transidentités et médias, une analyse de contenu de la presse écrite française traitant du parcours des sportif-ves trans' dans les sports de compétition sera développée.

³¹ FTM - *female to male* – femme vers homme: personnes dont l'identité de genre est homme et/ou masculine mais ayant assigné femme à la naissance.

³² MTF – *male to female* – homme vers femme : personnes dont l'identité de genre est femme et/ou féminine mais ayant été assigné homme à la naissance.

³³ Bohuon, A., & Dorlin, E. (2012). *Le test de féminité dans les compétitions sportives : une histoire classée X ?* Éditions iXe.

Ce mémoire est pensé à partir de mon point de vu situé de garçon trans'. Je suis aussi blanc avec un capital socioculturel et un soutien financier qui me permet d'accéder aux études supérieures. Je ne suis pas en situation de handicap et je possède un passeport Français. J'ai donc un certain nombre de privilège dans une société comme la nôtre qui crée des hiérarchies entre les individus. Je précise aussi que j'ai pigé en tant que journaliste pour différentes rédactions et que j'ai pratiqué le sport en compétition, notamment le rugby pendant 8 ans.

2 Revue de littérature : Articuler sport et transidentité

Articuler les études sur les activités physiques et sportive avec la thématique des transidentités nous conduit inévitablement de l'autre côté de l'Atlantique. Mais dans un premier temps, un état des lieux des études en sciences du sport mentionnant les personnes trans' sera proposé. Il s'agira ensuite de montrer que la catégorie trans' n'est pas un groupe homogène puis de s'intéresser au traitement médiatique réservé à ce groupe. L'apport des travaux états-uniens permettront de mieux comprendre les réalités des sportif-ves trans' en compétition.

2.1 Sport, transidentité et médias en France

2.1.1 STAPS : Où est le T de LGBT ?

Sport et transidentité, deux sujets que la recherche en STAPS a peu associés. En France, les rares écrits scientifiques qui mentionnent les sportif-ves trans' apparaissent dans les recherches autour du mouvement sportif LGBT (Lefèvre, 1998; Liotard & Ferez, 2005; Méha & Le Blanc, 2017). Un des premiers articles sur le sport et les personnes appartenant à la communauté LGBT est publié à la suite des Eurogames, un évènement sportif européen gai et lesbien organisé à Paris en 1997³⁴. Les travaux qui suivent incluent les trans', car présent dans

³⁴ Lefèvre, N. (1998). Les Eurogames 5 - un analyseur de l'évolution du réseau sportif gay et lesbien français. *Corps et culture*, (Numéro 3). Consulté à l'adresse <http://journals.openedition.org/corpsculture/448>

le sigle LGBT³⁵ mais ne prennent pas en compte en compte leur réalités spécifiques. Les questionnements sont d'avantage structurés autour des identités construites à partir d'orientations sexuelles marginalisées à savoir : les lesbiennes, les gays et les bisexuel·les. En 2005, dans « Jeux lesbiens, gay, bi et trans : valeurs d'inclusion et discussion de l'éthique sportive »³⁶, les chercheurs, Philippe Liotard et Sylvain Ferez, l'admettent : « *La question transsexuelle mériterait à elle seule un long développement* ». Ce développement n'ayant pas vu le jour, les questions trans' dans le sport sont presque encore, douze ans après, seulement incluses dans les recherches englobant le sigle LGBT. Comme dans une enquête sur « la place des réseaux sociaux dans la communauté sportive LGBT en France »³⁷, Christelle Méha et Antoine Le Blanc mentionnent la charte « sport & trans » de la FSGL et notent qu'elle a été beaucoup diffusée sur les réseaux sociaux et par différentes associations LGBT. Dans les études des STAPS, outre la thématique du mouvement sportif LGBTI+, les travaux sur le test de féminité ont permis de réaliser une première recherche sur la place des sportif·ves trans' dans le sport de compétition, notamment à travers le mouvement Olympique³⁸. Anaïs Bohuon expose les histoires de sportives trans' dont le parcours a été médiatisé, tel que la joueuse de tennis Renée Richard ou la cycliste Michelle Dumaresq. Avec un chapitre « la prise en compte des athlètes trans par le monde sportif », elle propose une lecture critique du consensus de Stockholm qui vise à maintenir la bicatégorisation sexuée et la supériorité des hommes sur les femmes qu'elles soient trans' ou cisgenre. Pour trouver un article s'intéressant plus spécifiquement aux questions de sport et transidentité il faut s'orienter en dehors des études en STAPS. Publié en 2014 dans un hors-série des Cahiers de la transidentité l'article de Karine Espineira: « *L'inscription médiatique de l'intersexuation et de la transidentité dans la thématique des tests de féminité en télévision.* »³⁹ s'intéresse à l'histoire de la prise en compte

³⁵ Lesbienne, Gay, Bi-e, Trans.

³⁶ Liotard, P., & Ferez, S. (2005). Jeux lesbiens, gay, bi et trans : valeurs d'inclusion et discussion de l'éthique sportive. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, (vol. 7, n° 2). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1953>

³⁷ Méha, C., & Le Blanc, A. (2017). La place des réseaux sociaux dans la communauté sportive LGBT en France : entre construction identitaire et ouverture. *Les cahiers de la LCD*, 4(2), 71-84.

³⁸ Bohuon, A. (2012). *Le test de féminité dans les compétitions sportives: une histoire classée X?* Éditions iXe.

³⁹ Espineira, K. (2014). L'inscription médiatique de l'intersexuation et de la transidentité dans la thématique des tests de féminité en télévision. In *Quand la médiatisation fait genre. Médias, transgressions et négociations de genre*. (Vol. hors-série, p. 164-179). Paris: L'Harmattan. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01081634>

de la transidentité dans les sports à partir des archives télévisuelles de l'INA⁴⁰. Elle explique que la thématique apparaît sous le prisme du test de féminité. Dans un sujet du 18 novembre 1988 au journal de 20h d'Antenne 2, ces tests prennent même l'expression de « *tests anti-transsexuels* ». Dans les divers reportages, jusqu'au début des années 2000 : « *Les cas d'intersexuations et de « transsexualité » sont associés sans distinction aux cas de tricheries avérées ou supposées* » (p.173). Ce n'est qu'en 2004 sur France 2⁴¹ que le premier sujet télévisuel sur la transidentité dans le sport sans mention des tests de féminité ou de confusion avec l'intersexuation apparaît. Le reportage s'appuie principalement sur une interview de Mianne Bagger, la golfeuse australienne. Après avoir été interdite de participation aux compétitions dans la catégorie femme en 1995, elle est finalement intégrée à la suite de l'application du Consensus de Stockholm en 2004⁴².

2.1.2 La pluralité des parcours trans'

En France les études trans' investissent les sciences sociales. En 2013, Karine Espinera, Arnaud Alessandrin et Maud-Yeuse Thomas lancent le premier numéro des cahiers de la transidentité : « *Histoire d'une dépathologisation* »⁴³. En 2017, Emanuel Beaubatie soutient sa thèse⁴⁴ sur les « *transfuge de sexe* ». Partant du postulat que toutes les personnes trans' ne vivent pas les mêmes expériences, il montre que les trajectoires trans' et les rapports des trans' des aux normes de genre sont modulés par les conditions matérielles d'existence autour des catégories sociologique qui induisent des rapports de pouvoir : sexe, classe, et race. Trajectoires qui existent dans un contexte non-neutre, médical⁴⁵ et scientifique. À la suite

⁴⁰ Institut national de l'audiovisuel

⁴¹ Titre propre : La transsexualité dans le sport, collection : Stade 2, France 2, 31.10.2004. Reportage sur la golfeuse Marianne Bagger.

⁴² Bohuon, A. (2012). *Le test de féminité dans les compétitions sportives : une histoire classée X?* Éditions iXe.

⁴³ Alessandrin, A., Espinera, K., & Thomas, M.-Y. (2013). *Cahiers de la transidentité, 1 (Transidentités : Histoire d'une dépathologisation)*. L'Harmattan.

⁴⁴ Beaubatie, E. (2018, mars). *Les parcours trans'*. Présenté à Conférence Queer Week: Les parcours trans', SciencesPo Paris.

⁴⁵ En France un organisme d'État la SOFECT (Société française d'études et de prise en charge de la transidentité) a été créé en 2010. Les équipes médicales encadrent les processus de transition. L'organisme est fortement contesté par les associations militantes qui critiquent entre autres les normes de transition imposées par ces derniers.

d'entretiens biographique⁴⁶ et à l'analyse d'une enquête quantitative⁴⁷, différents types de parcours de dégagent :

D'abord, des différences de temporalité qui détermine les conditions matérielles d'existence. Pour une transition FTM le processus est généralement plus long. Le milieu lesbien par exemple peut devenir un premier espace pour exister hors de la catégorie femme⁴⁸, avant d'entamer ou continuer un processus de transition progressif. Pour les MTF au contraire, il y a généralement urgence, la féminisation est immédiatement stigmatisée et le risque de violence est élevé. Ainsi, la moitié des femmes interrogées ont eu, comme la championne Olympique Sandra Forgues une vie professionnelle en étant perçu comme « homme » avant d'entamer une transition. Transitionner vers le masculin est une ascension sociale et transitionner vers le féminin est un déclassement social dans le système de genre. Ainsi, les FTM au cours de leur transition acquièrent et bénéficient malgré eux du patriarcat et ressentent comme les transfuges de classe, une honte sociale. Ils voient dans leurs nouveaux privilèges la domination passée et culpabilisent. Pour les MTF elles vivent paradoxalement mieux le déclassement. C'est le prix à payer pour se sentir mieux. La race est aussi une catégorie qu'il faut mobiliser. Par exemple, les hommes trans racisés peuvent, s'ils doivent montrer leurs papiers d'identité être très rapidement accusés d'avoir voler les papiers d'une femme⁴⁹.

Les trois parcours sont présentés démontrent que les rapports des personnes trans' aux normes de genre ne sont pas les mêmes en fonctions des conditions matérielles :

Les engagés : Beaucoup plus diplômés, avec un capital socio-culturel élevé, les engagés sont majoritairement des FTM des milieux militants. Les homes trans' invisibilisés dans la société trouvent leur place et un moyen d'exister dans ces espaces. Cette catégorie est en

⁴⁶ 15 femmes et 15 hommes trans'

⁴⁷ 381 répondants - Giami, A., Beaubatie, E., & Le Bail, J. (2010). *Caractéristiques sociodémographiques, identifications de genre, parcours de transition médicopsychologiques et VIH/sida dans la population trans*. France: Inserm - Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations. Consulté à l'adresse <https://sites.google.com/site/assogender/enquete-inserm-sur-les-trans>

⁴⁸ Wittig, M. (2001). *La pensée straight*, traduction Marie-Hélène Bourcier. Paris, Balland.

⁴⁹ Entretien avec Emmanuelle Beaubatie – Observatoire Des Transidentités. (s. d.). Consulté 10 avril 2018, à l'adresse <https://www.observatoire-des-transidentites.com/2014/05/03/entretien-avec-emmanuelle-beaubatie/>

conflit avec le corps médical officiels et les combattent ouvertement. Développant leur propre expertise, iels peuvent avoir recours à l'automédication, questionnent les normes de genre et affichent une fierté trans'.

Les conformes : Pour la moitié, des femmes qui transitionnent tard. Cherchent à normaliser la transition, le but se fondre dans l'autre sexe. Se disent homme ou femme mais rarement trans'.

Les stratèges : Majoritairement des Femmes trans qui transitionnent jeunes. Elles sont donc précaires. Ne cherchent pas à combattre les médecins mais les utilise pour arriver leur ses fins dans les parcours institutionnels avec un discours du paraître qui convient aux équipes en place.

Mais les trois approches intriquées dessinent différents militantismes et parcours trans'. Les conformes ont tendance à se battre de l'intérieur. L'idée est de montrer que l'on peut avoir « une vie normale » et être trans'. D'autres peuvent se battent pour renverser le système en l'épuisant dans un parcours officiel alors qu'elles ont les moyens de se payer des médecins dans le privé. Pour les précaires, l'enjeu est la lutte contre la loi du marché. La critique se porte sur ceux qui vont dans le privé et abandonnent des protocoles médicaux.

Finalement il ne s'agit pas de savoir si les personnes trans sont conforme ou pas aux normes de genre. On peut faire semblant d'être conforme sans l'être. Il existe des formes d'engagement qui sont différentes.

Les parcours des sportif-ves trans' ne sont pas uniforme. Les différents rapports de pouvoir façonnent leur approche au sport et leur parcours de transition. Si dans les discours institutionnels la catégorie sportif-ves trans' est souvent prise comme un groupe homogène il paraît important de prendre en compte la pluralité des parcours de vie.

2.1.3 Transidentité et télévision

Les personnes trans' ne sont pas satisfaites de leur représentation dans les médias. Selon l'enquête de Karine Espineira et Arnaud Alessandrin, aucune des personnes interrogées n'a répondu que les médias donnaient une image des trans' « très satisfaisante ». Si ce n'est pas une surprise que qu'un groupe ne se sente pas parfaitement représenté-es, il faut noter

que 63,85% ont répondu être « pas du tout satisfait »⁵⁰. Dans l'analyse du traitement médiatique des personnes trans', un des premiers points qui apparaît est la sur-visibilité des femmes trans' et l'invisibilisation des hommes trans'. Dans son analyse du corpus de l'INA sur la transidentité Karine Espineira explique que quand en 1952 Christine Jorgensen rentre d'une opération chirurgicale au Danemark, elle est accueillie à la sortie de l'avion aux États-Unis par une foule de journalistes qui l'attendent sur le tarmac⁵¹. Il paraît impensable d'assister à une telle scène pour un homme venant de réaliser une phalloplastie⁵². « Les médias nourrissent une fascination sexiste pour les MTF en même temps qu'ils invisibilisent les FTM » (Beaubatie, 2014). Ce sexisme envers les femmes trans' est ce que Julia Serano appelle la « transmisogynie »⁵³. Elle explique quand dans les médias seule deux figures de femme trans' sont montrées. D'un côté il y a celles qui sont considérées comme « pathétiques », veulent être féminines mais n'y parviennent pas. De l'autre, les « imposteuses »⁵⁴ celles qui peuvent faire croire aux hommes qu'elles ne sont pas trans' et donc les « piéger ».

L'invisibilité des hommes trans' s'explique selon Emmanuel Beaubatie et Julie Guillot⁵⁵ par le fait que le masculin est considéré comme être naturel donc inatteignable. Ainsi, s'ils sont représentés ils sont souvent encore jeunes et infantilisés, car le masculin ne peut véritablement être l'apanage d'un corps qui a été considéré comme "femme" à la naissance.

Karine Espineira observe également de nombreuses erreurs de pronoms, d'accords et une « terminologie pathologisante et ignorante »⁵⁶. Sur les 971 occurrences trouvées dans les

⁵⁰ Alessandrin, A., & Espineira, K. (2015). *Sociologie de la transphobie*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine. (p.101)

⁵¹ Espineira, K. (2008). *La Transidentité de l'espace médiatique à l'espace public* (L'Harmattan).

⁵² Entretien avec Emmanuelle Beaubatie – Observatoire Des Transidentités. (2014). Consulté 10 avril 2018, à l'adresse <https://www.observatoire-des-transidentites.com/2014/05/03/entretien-avec-emmanuelle-beaubatie/>

⁵³ Serano, J. (2007). *Whipping Girl: A Transsexual Woman on Sexism and the Scapegoating of Femininity*. Seal Press.

⁵⁴ « deceptive transsexual » selon ses termes - Entretien avec Emmanuelle Beaubatie – Observatoire Des Transidentités. (2014). Consulté 10 avril 2018, à l'adresse <https://www.observatoire-des-transidentites.com/2014/05/03/entretien-avec-emmanuelle-beaubatie/>

⁵⁵ Guillot, J. (2008, août 22). *Entrer dans la maison des hommes. De la clandestinité à la visibilité : trajectoires de garçons trans'/FtM*. Consulté à l'adresse <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00358915>

⁵⁶ Alessandrin, A., & Espineira, K. (2015). *Sociologie de la transphobie*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (p111).

archives de l'INA de 2008 à 2012, plus de 500 mentionnent « travesti » pour parler des personnes trans'. Les transsexe⁵⁷ sont aussi sur-représenté-es par rapports aux transgenre plus présents en nombre sur le terrain car leur témoignage « *rassure par son inscription à l'ordre du genre au sens rapports sociaux de sexe* »⁵⁸. Il y a donc une figure hégémonique trans' dans l'espace médiatique qui est souvent en décalage avec le vécu des personnes trans' où des identités alternatives existent.

La chercheuse mentionne aussi un « pic médiatique »⁵⁹ lors des reportages sur le bois de Boulogne de 1988 à 1992. Et note une évolution dans l'approche des sujets passant du « *fait divers* et la marginalité au *fait de société* et à la question de société, jusqu'à l'inscription dans le mouvement de l'*égalité des droits* »⁶⁰.

2.2 Sport et trans studies : En compétition

2.2.1 Trouble dans le sport

Les travaux universitaires sur les personnes trans' ont tendance à tenter de vouloir savoir s'iels défient ou reproduisent les normes de genre, sans forcément prendre en compte les différents rapports de pouvoir qui construisent les parcours trans' (Beaubatie, 2018). Susan Birrell et Cheryl Cole⁶¹ en 1990, dans l'un des premiers articles consacré entièrement à l'objet « sport et transidentité » s'inscrit dans cette approche. Ici les chercheuses démontrent que Renée Richard qu'elles désignent comme une « *constructed-female transsexual* »⁶² reproduit

⁵⁷ « Je distingue ces deux types de monde transidentitaires [transsexe et transgenre] pour mettre en perspective ces deux types de construction/développement, et non comme deux groupes homogènes et opposés (l'un change [de sexe] l'autre pas) » Maud-Yeuse Thomas *In* Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités: Introduction à la théorie féministe*. Presses Universitaires de France. (p.147)

⁵⁸ *Ibid*

⁵⁹ Espineira, K. (2014). Les constructions médiatiques des personnes trans - Un exemple d'inscription dans le programme « penser le genre » en SIC, Media constructions of trans people An example of inscription in the program « think gender » in the information and communication sciences, Resumen. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, (15/1), 35-47.

⁶⁰ *Ibid*

⁶¹ Birrell, S., & Cole, C. L. (1990). Double Fault: Renee Richards and the Construction and Naturalization of Difference. *Sociology of Sport Journal*, 7(1), 1-21.

⁶² Une « femme transsexuelle construite ».

les normes de genre. Or, on peut supposer que les contraintes sociales qui pèsent sur Renée Richards la poussent à renforcer et re-naturaliser les stéréotypes de la féminité pour pouvoir exister obtenir le droit de prendre part à la compétition en 1977.

Par la suite dans les années 1990, des chercheur-ses américain-es questionnent la bicatégorisation sexe/genre des activités physiques présentée comme une évidence par le monde du sport (Broad, 2001; Cohen, 2007; Kane, 1995; Theberge, 1998). Inspiré de la *french theory* et de la critique queer menée par Judith Butler⁶³, ces travaux proposent une approche pour les études féministes sur le sport en sciences sociales moins focalisé sur l'opposition binaire femme/homme. En 1995, Mary Jo Kane⁶⁴ propose de penser le sport come un continuum. L'idée part du postulat que n'importe quelle femme/fille n'est pas forcément moins performante que n'importe quel homme/garçon. Elle défend qu'il existe un continuum sur lequel il existe des femmes qui sont plus performantes que des hommes. Ainsi, le choix de « qui joue dans quelle équipe » pourrait se baser sur un continuum de capacité/performance, et non sur un principe de deux catégories distinctes et exclusives « dames » et « messieurs ». En réponse, Nancy Theberge⁶⁵ propose de tester l'existence de ce continuum en s'intéressant au parcours de joueuses de hockey sur glace canadiennes niveau élite :

« It was amazing. I was probably better than all the guy on the team. I was faster; it was fantastic. And then the parents complained and the third year I quit » (Theberge, 1998; p190)⁶⁶

Les joueuses témoignent d'un sentiment de différence « naturelle » entre elles et les garçons avec et contre qui elles ont joué. Mais elles expliquent aussi que l'écart peut être comblé en pratiquant avec eux. Cependant comme le montre le témoignage d'une

⁶³ Butler, J. (1990). *Gender Trouble* (1st ed). Routledge.

⁶⁴ Kane, M. J. (1995). RESISTANCE/TRANSFORMATION OF THE OPPOSITIONAL BINARY: EXPOSING SPORT AS A CONTINUUM. *Journal of Sport and Social Issues*, 19(2), 191-218. <https://doi.org/10.1177/019372395019002006>

⁶⁵ Theberge, N. (1998). "SAME SPORT, DIFFERENT GENDER": A Consideration of Binary Gender Logic and the Sport Continuum in the Case of Ice Hockey. *Journal of Sport and Social Issues*, 22(2), 183-198. <https://doi.org/10.1177/019372398022002005>

⁶⁶ « C'était incroyable, j'étais probablement meilleure que tous les gars de l'équipe. J'étais plus rapide, c'était génial. Et puis, les parents se sont plaints et la troisième année j'ai arrêté. » (Theberge, 1998; p190)

hockeyeuse ci-dessus, une mixité non pensée peut mener à l'exclusion des personnes vues comme « autres » par rapport au groupe dominant en présence.

Toujours dans la même lignée, K.L. Broad⁶⁷ développe l'idée, dans un article publié en 2001, que les équipes de rugby catégorie « femme » des années 1990 aux États-Unis sont des lieux de résistance queer. Résistance à la binarité homo/hétéro et féminin/masculin. Un univers qui peut permettre parfois à des personnes trans' d'évoluer comme le relève Lucas-Carr⁶⁸ à travers des entretiens en 2009 :

« I think the benefit of having [rugby] was I had a space where I could be physical and I could release all that anxiety energy. Because you just get to hit people and that's awesome. And the sport like rugby where people get as close as they do, its really helpful to have people who know you and have watched you grow, and on a team like rugby where fucking half your team is queer anyways they seem to somehow get what you are going through. I don't know if it would have been that close of a connection with any other sports, like I was never that close with any of my other teams. But, I do feel like having the rugby team there, like I'm hanging out tonight with my old rugby buddies, you know, they just kind of create a sense of family. A secondary family where you are at and I think that is crucial. My friends of the rugby team are still absolutely my dearest friends, it was definitely a family. And when I started coming out I had a built in family in that situation. They acted in whatever support I needed you know. And they didn't really have an obligation to do it. But, they are definitely a second family to me »(Lucas, 2009; p.67)⁶⁹

⁶⁷ Broad, K. L. (2001). The Gendered Unapologetic: Queer Resistance in Women's Sport. *Sociology of Sport Journal*, 18(2), 181-204. <https://doi.org/10.1123/ssj.18.2.181>

⁶⁸ Lucas, C. B. (2009). *Troubling Sport or Troubled by Sport: Experiences of Transgender Athletes*. Bowling Green State University. Consulté à l'adresse http://rave.ohiolink.edu/etdc/view?acc_num=bgsu1248967932

⁶⁹ « Je pense que l'avantage de jouer [au rugby] c'est que j'avais un espace où je pouvais m'engager physiquement et où je pouvais libérer toute mon anxiété. Parce que tu peux entrer violemment en contact avec d'autres gens et c'est génial. Et avoir un sport comme le rugby où les gens se rapprochent autant c'est vraiment utile, avoir gens qui te connaissent et qui t'ont vu grandir, en plus tu es dans une équipe où la moitié de l'équipe est queer, enfin bref donc tu es avec des gens qui quelque part comprennent ce que tu es en train de vivre. Je ne sais pas si j'aurais pu avoir une connexion aussi forte avec un autre sport, je n'ai jamais été aussi proche dans d'autres équipe. Mais je pense qu'avoir une équipe de rugby, par exemple ce soir je traîne avec mes anciennes coéquipières de rugby, vous savez, il y a ce sentiment qu'on est une famille. Avoir une famille secondaire est je pense, crucial. Mes amies

Ce sentiment d'inclusion en tant que personne transmasculine dans des équipes de sport collectif catégorie femme, est partagé par une autre personne interrogée par Lucas-Carr. Ainsi les espaces comme le rugby ou le hockey sur glace, en tant que lieu de « résistance queer » ont ouvert à ces sportif-ves un espace où iels ont pu s'exprimer.

Le hockey sur glace catégorie femme est d'ailleurs un lieu qui a été investi par les chercheur-es états-unien-nes. Jodi Cohen⁷⁰ retrace le parcours d'une joueuse (MTF) de hockey sur glace qui a été interdite de compétition lors d'un tournoi par la ligue nationale de hockey femme aux États-Unis. Après s'être investie dans ce sport pendant son adolescence, soucieuse de renforcer son identité masculine et refouler son identité de femme, la joueuse dit hésiter entre continuer à jouer au hockey et devenir la femme qu'elle souhaite être. Mais en réalisant qu'elle pouvait faire les deux : être femme et jouer au hockey, elle décide d'envoyer une lettre à sa fédération et y joint trois lettres des médecins indiquant qu'elle est et doit être considérée comme une femme. Sans réponse elle s'inscrit dans une équipe et joue toute la saison. C'est en phases finales que les choses se compliquent, on lui demande de fournir un certificat de naissance attestant qu'elle est une femme. Or, dans sa catégorie seul un document tel que le passeport ou la carte d'identité est normalement demandé. Son passeport stipule qu'elle est une femme, mais elle se voit interdite de compétition sous prétexte qu'elle ne peut prouver qu'elle est bien une femme avec son certificat de naissance. Elle soupçonne quelqu'un de s'être plaint-e à la fédération. Mais raconte avoir été soutenue par des coéquipières et adversaires qui comme pour le rugby (Lucas, 2009a), se voient elles-mêmes comme des femmes transgressant les normes de genre et se reconnaissant entant que victimes de discrimination dans un milieu hétérosexiste.

de l'équipe de rugby sont toujours mes amies les plus chers, c'est vraiment une famille. Et quand j'ai commencé à faire mon coming out, j'avais une famille intégrée à cette situation. Elles m'ont apportées le soutien dont j'avais besoin. Et elles n'étaient pas obligées de le faire. Mais, elles sont définitivement une seconde famille pour moi »(Lucas, 2009, p.67)

⁷⁰ Cohen, J. (2007). Blue lines and gender lines: The contested terrain of trans bodies in women's hockey. Présenté à Annual meeting of the American Sociological Association, New York City.

2.2.2 Quel avantage ?

Dans l'imaginaire collectif, les sportif-ves trans' seraient avantagé-es dans la pratique d'une activité physique et sportive. D'un côté les femmes trans' par leur « avantage naturel », d'être nées avec un corps qui a été considéré comme « masculin » à leur naissance, de l'autre les hommes trans' par la prise de testostérone serait eux aussi avantagé dans leur pratique. Notons que le second point est nettement moins sensible que le premier car relevant un peu moins d'une approche essentialiste. En effet malgré la prise d'hormone les hommes trans' seraient toujours considérés comme « désavantagés » par un corps qualifié de « féminin » à la naissance. Or ce mythe de « l'avantage physique » des personnes trans' n'est pas fondé sur des faits scientifiques, puisqu'il n'existe pas pour le moment d'études faites sur des corps sportifs trans' venant appuyer ces arguments (Buzuvis, 2011, 2013; Devries, 2008; Jones, Arcelus, Bouman, & Haycraft, 2017; Lucas-Carr & Krane, 2011). Les FTM qui suivent un traitement hormonal ont des taux de testostérone similaires à ceux d'un homme cisgenre et inférieurs à ceux qu'une personne utilisant la substance comme produit dopant⁷¹. Actuellement, les règlements autour de la pratique des sportives trans' se basent sur cette idée de « l'avantage physique ». Le CIO est à ce jour à l'origine de deux législations sur la pratique du sport en compétition par les sportif-ves trans' (cf : p 7-10). Ces règlements ont été l'objet d'analyses critiques dans la communauté universitaire quant au problème en terme de normes de sexe/genre véhiculées, obligeant notamment les femmes trans', pour celle de 2015, à modifier médicalement leur corps pour tenter de supprimer un « avantage physique » qu'elle auraient (Bohuon, 2012; Buzuvis, 2011, 2012, 2013; Jones et al., 2017; Sykes & Cavanagh, 2006). En 2008, Michaela Devries propose une revue de littérature médicale pour tenter de répondre à la question : Est-ce que les athlètes transitioné-es ont, en compétition, un avantage ou un désavantage physique par rapport aux hommes et aux femmes cisgenre ?⁷². Pour la chercheuse, dû au manque d'études en médecine du sport il est impossible de dire si les sportif-ves transitioné-es ont un avantage physique ou non par rapport à leur concurrent-es. Elle précise qu'au vu du peu de personnes trans' et surtout de sportif-ves en

⁷¹ Teetzal, S. (2006). *On Transgendered Athletes, Fairness and Doping: An International Challenge* (Vol. 9). <https://doi.org/10.1080/17430430500491280>

⁷² Devries, M. (2008). *Do Transitioned Athletes Compete at an Advantage or Disadvantage as compared with Physically Born Men and Women: A review of the Scientific Literature*. Ottawa

compétition, réaliser des études s'avèrera compliqué. Dix ans plus tard, Bethany Alice Jones et al. font sensiblement le même constat dans un article pour la revue *sport medecine*⁷³. Iels expliquent, après avoir analysé 31 règlements, que la majorité exclue injustement des sportif-ves trans' du sport de compétition puisque les mesures fixées ne se basent pas sur des preuves scientifiques et médicales. A l'instar de ce que propose le Centre Canadien pour l'Éthique dans le Sport :

« Présentement, nous ne détenons pas suffisamment de preuves scientifiques pour établir un lien direct et cohérent entre les taux d'hormones endogènes et la performance athlétique. Bien que nous puissions constater que, généralement, les personnes qui pratiquent un sport dans la catégorie « hommes » obtiennent de meilleurs résultats que les participantes de la catégorie « femmes », la science actuelle ne peut pas prouver pourquoi en est-il ainsi. Être un homme confère des facteurs physiques, hormonaux, sociaux et économiques qui contribuent à cet écart de performance, mais nous ne pouvons prouver que cela est dû spécifiquement à la testostérone de manière importante et prévisible. Plus précisément, il n'existe pas de données empiriques qui démontrent que l'administration de luprélide et/ou d'oestrogène aux athlètes transgenres neutraliserait leur avantage concurrentiel. Il semblerait donc difficile d'avancer que le traitement hormonal constitue une condition raisonnable et bona fide, qui serait nécessaire pour justifier la remise en question d'un droit de la personne.

Bien que des études montrent qu'il existe un lien positif entre les taux de testostérone et les mesures comme la masse corporelle maigre, le nombre de globules rouges et la masse musculaire, ces derniers peuvent uniquement être considérés comme des contributeurs indirects de la performance.⁷⁴ Aucune étude n'a approfondi le lien qui existe entre les taux d'hormones et les mesures

⁷³ Jones, B. A., Arcelus, J., Bouman, W. P., & Haycraft, E. (2017). Sport and Transgender People: A Systematic Review of the Literature Relating to Sport Participation and Competitive Sport Policies. *Sports Medicine*, 47(4), 701-716. <https://doi.org/10.1007/s40279-016-0621-y>

⁷⁴ Gooren, L., & C M Bunck, M. (2004). *Transsexuals and competitive sports* (Vol. 151). <https://doi.org/10.1530/eje.0.1510425>

objectives de la performance athlétique (par exemple, les courses contre la montre, les poids levés, les buts comptés, etc.). »⁷⁵ (Cendre Canadien pour l’Ethique dans le Sport, 2016, p.21)

D’autre part, CB Lucas-Carr et al⁷⁶ avancent même l’idée qu’être un·e sportif·ve trans’ est un désavantage en compétition où en plus du stress causé par l’évènement en lui-même que vivent toutes les sportif·ves, s’ajoute la difficulté d’être différent dans un espace qui ne veut pas d’elleux⁷⁷. Mais pour Vikki Krane⁷⁸, il est impossible de parvenir à intégrer toutes les athlètes dans un système binaire sex/genre historiquement, socialement et culturellement construit. Les sportif·ves doivent faire le choix de s’intégrer à l’une des deux catégories ou arrêter le sport. Même ceux qui se disent homme ou femme non-trans’ mais qui ont une expression de genre qui n’est pas conforme à ce qui est attendu socialement, sont souvent en position de vulnérabilité. Pour la chercheuse, les sportif·ves qui malgré tous les obstacles arrivent à prendre part aux compétitions sportives doivent être mis en avant plutôt que stigmatisés.

2.2.3 Le prisme de l’exclusion

Le sport peut être un espace de réappropriation de son corps, de son identité ou un lieu de convivialité pour les personnes trans’ (Elling-Machartzki, 2017; Lucas, 2009a; Travers, 2006; Travers & Deri, 2010). Mais lorsqu’il s’agit de la compétition, le sport est principalement synonyme de transphobie et d’exclusion. Les règlements limitent les possibilités pour les sportif·ves trans’. Les tests de féminité, opérations, régulation d’hormones censés préserver l’égalité des chances entre toutes les participant·es excluent une grande partie des personnes

⁷⁵ « C’est vrai, à l’exception des données extraites des programmes de lutte contre le dopage chez les athlètes féminines de l’ancienne République démocratique allemande. Ces études sont souvent discréditées en raison d’un manque de participantes consentantes ». Page 21 in Cendre Canadien pour l’Ethique dans le Sport. (2016). *Créer des environnements inclusifs pour les participants transgenres dans le sport canadien* (p. 49). Consulté à l’adresse <https://cces.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/cces-transinclusionpolicyguidance-f.pdf>

⁷⁶ Lucas-Carr, C. B., & Krane, V. (2011). What Is the T in LGBT? Supporting Transgender Athletes through Sport Psychology. *The Sport Psychologist*, 25(4), 532-548. <https://doi.org/10.1123/tsp.25.4.532>

⁷⁷ Krane, V. (2008). Gendered social dynamics in sport. In M. Beauchamp & M. Eys (Eds.) *Group dynamics advances in sport and exercise psychology: Contemporary themes* (p. 159-176). New York: Routledge.

⁷⁸ Krane, V. (2014). Gender nonconformity, sex variation, and sport. *The Psychology of Sub-Culture in Sport and Physical Activity*, 60-75. <https://doi.org/10.4324/9781315778495-11>

trans' qui ne conviennent pas aux critères⁷⁹. Pour ceux qui arrivent malgré tout à atteindre le sport de compétition, iels ne sont pas toujours bien accueillis par les coéquipier·ères, adversaires, organisateur·ices, spectateur·ices ou journalistes.

Dans un milieu hostile, la discrimination vécue agit sur les performances. Par exemple, de peur d'être accusée de tricher cette hockeyeuse américaine s'en veut d'avoir marqué le but de la victoire pour son équipe :

« When we played in the finals to qualify for nationals I scored 2 goals from the point and we won 4-3. And I like, I was like afraid. I never would have, the one goal was a complete accident, I just sort of slapped at it and it trickled in, and that put my team into it. I was almost afraid someone was going to come and arrest me or something (laughing). I really did. » (Cohen, 2007)⁸⁰

Ses craintes ont été confirmées, elle a été exclue de la ligue catégorie femme du début des années 2000 et ce malgré des attestations de trois médecins différents qui expliquaient qu'elle est une femme et doit être considérée en tant que telle ainsi qu'un passeport avec « femme » à la mention sexe.

Dans les ligues LGBT sensées être plus inclusives des sportif·ves trans' peuvent aussi se sentir aussi exclu·es. Ann Travers s'est intéressée aux ligues de softball lesbienne au Canada et aux États-Unis⁸¹. Et si les femmes trans' se sentaient mieux acceptées qu'ailleurs, les personnes transmasculines racontent des épisodes d'exclusion :

« When I joined the league I was a butchy dyke. I had no problems. Then I started becoming trans... As soon as my voice started dropping – I didn't even

⁷⁹ Love, A. (2014). Transgender exclusion and inclusion in sport. In *Routledge Handbook of Sport, Gender and Sexuality* (Taylor & Francis Group). Jennifer Hargreaves, Eric Anderson. Consulté à l'adresse <https://www.taylorfrancis.com/books/e/9781136326967/chapters/10.4324%2F9780203121375-52>

⁸⁰ « Quand on a joué la finale de qualification pour le championnat national, j'ai marqué 2 buts et on a gagné 4-3. Et j'avais peur. Je ne l'aurais jamais fait, le but était complètement un accident, j'ai juste en quelque sorte frappé le palais et il est parti dans le filet, ce qui a mis mon équipe dans le coup. J'avais presque peur que quelqu'un vienne m'arrêter ou quelque chose (rire). Vraiment. » (p. 10) In Cohen, J. (2007). Blue lines and gender lines: The contested terrain of trans bodies in women's hockey. Présenté à Annual meeting of the American Sociological Association, New York City.

⁸¹ Travers, A. (2006). Queering Sport: Lesbian Softball Leagues and the Transgender Challenge. *International Review for the Sociology of Sport*, 41(3-4), 431-446. <https://doi.org/10.1177/1012690207078070>

have facial hair... – it started back then... [we were playing] the Clitcats... and... we were putting out the bases.... and they were off on the side and they were making comments about ‘he shouldn’t be here, if he wants to be a man he should get off the field; this is a women’s league, get outta here’. And we still hear things like that. »⁸²(Travers, 2006, p. 9)

Les sportif·ves peuvent aussi, à cause des règlements être amenés à devoir faire un choix entre commencer leur transition pour se sentir mieux avec elleux-même ou continuer à pratiquer leur sport :

« There are days where I wonder if it is worth [it,] since being an elite athlete you sacrifice your life no matter your identity but when for me I closet my identity again. I continue to live in skin I can’t even look at in the mirror to throw [sic]. People have asked me if it is worth it or why I sacrifice my identity. That answer is relatively simple. I love to throw. »⁸³ (Corbyn, 2009, ¶ 2; In Lucas-Carr & Krane, 2011, p. 532)

L’espace médiatique peut aussi faire office d’espace qui favorise la diffusion de commentaires transphobes. Jennifer McClaren⁸⁴ montre qu’à la suite de l’outing de Fallon Fox, combattante de MMA, peu importe si les personnes dans le débat étaient pour ou contre sa présence dans la compétition, les deux bords ont contribué à renforcer le système de genre cisgenre et cissexiste en montrant la domination sans équivoque des hommes sur les femmes. D’un côté il y a ceux qui contestent sa présence dans les compétitions avec comme argument principal qu’elle est un homme puisqu’elle a été assignée à cette catégorie à la

⁸² « Quand j’ai rejoint l’équipe j’étais une gouine butch. Je n’avais pas de problème. Quand j’ai commencé à transitionner... dès que ma voix a commencé à être plus grave – je n’avais même pas de pilosité faciale... - ça a commencé... (on jouait contre) les Clitacts... et... on installait les bases... et elles étaient sur le côté à faire des commentaires comme « il ne devrait pas être là, s’il veut être un homme il devrait sortir du terrain ; c’est une ligue de femme, sors de là ». Et on entend encore des choses comme ça. »

⁸³ « Il y a des jours où je me demande si ça en vaut la peine, puisqu’être un·e athlète de haut-niveau signifie sacrifier ta vie peu importe ton identité mais pour moi c’est renvoyer encore une fois mon identité au placard. Je continue à vivre dans une peau que je ne peux même pas regarder dans un miroir pour lancer. Les gens m’ont demandé si ça en vaut la peine ou pourquoi je sacrifie mon identité. La réponse est relativement simple. J’adore lancer. »⁸³ (Corbyn, 2009, ¶ 2; In Lucas-Carr & Krane, 2011, p. 532)

⁸⁴ McClearn, J. (2015). The Paradox of Fallon’s Fight : Interlocking Discourses of Sexism and Cissexism in Mixed Martial Arts Fighting. *New Formations*, 86(86), 74-88. <https://doi.org/10.3898/NEWF.86.04.2015>

naissance. Ce discours qui est en plus racialisé contre celle qui se dit ouvertement « femme, noire, lesbienne »⁸⁵. Iels utilisent l'argument de la faiblesse des femmes blanche, ici la majorité de ses adversaires tout en renforcent les stéréotypes sur les hommes noirs, vu comme violeurs et dangereux⁸⁶. Iels avancent le mythe de l'homme qui veut combattre dans la catégorie femme pour gagner des compétitions. Le but de cet argumentaire et de protéger les femmes cisgenres de quelqu'un qui serait née homme. De l'autre, ceux qui prennent sa défense en utilisant des idées reçues sexistes insistant sur l'infériorité des femmes cis ou trans' par rapport aux hommes et en prenant appuis sur la biologie pour montrer que ses traitements hormonaux lui permettent d'avoir un corps semblable à celui d'autres femmes. Le tout en exposant des faits très personnels de sa vie. Mais face à cela, Fallon Fox n'a pas d'autre choix que d'insister sur sa féminité, pas facile en pratiquant un sport socialement connoté comme masculin. Pour réussir à prouver qu'elle est une femme, elle doit montrer qu'elle est faible physiquement. Paradoxe pour une combattante de MMA, mais la conséquence de la domination cissexiste (McClearen, 2015, p. 88)

3 Méthodologie : Construction du corpus de presse

3.1 Le choix des articles

Le corpus de presse est composé de 31 articles. Tous issues de titres et agence de presse française. Sur une période de 1977 à 2018. La sélection a été faite par une recherche dans les archives Europresse complété par quelques articles présents sur les pages web de pure players. Sur les 16 titres de presse, 9 sont des médias généralistes. Il s'agit de *20 Minutes*, *Le Monde*, *L'Humanité*, *Marianne*, *L'Express*, le *Huffington Post*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point* et *La Nouvelle République*. En presse sportive, le groupe *L'Équipe* (print, web et magazine) ainsi que *So Foot*. Le corpus est également composé de documents issus de la presse dite féminine : *Grazia*, *Elle* et *Marie France*. Un article de *Yagg*, presse LGBT+ est

⁸⁵ Thomas, M. (2015). *Game Face* [Documentaire].

⁸⁶ Hooks, B. (2015). *Ne suis-je pas une femme ? : Femmes noires et féminisme*. Cambourakis. Consulté à l'adresse <https://books.google.fr/books?id=oskZigEACAAJ>

intégré. Des dépêches de l'Agence France Presse (AFP), qui alimentent les articles des rédactions françaises font aussi parti du corpus. Le choix des articles a été fait sur le contenu. A savoir principalement des portraits et interviews sur les sportif-ves trans' et ne contient donc pas les articles qui traitent de sport et transidentité de manière générale.

Les sportif-ves pratiquent toustes à haut-niveau. En sport collectifs : football, football australien et hockey sur glace ; mais surtout dans des disciplines dites individuelles : MMA (arts martiaux mixtes), lutte, tennis, athlétisme, golf, boxe thaïe et duathlon. Les femmes trans' sont particulièrement médiatisées contrairement aux hommes trans' qui sont invisibilisés (Elling-Machartzki, 2017; Lucas, 2009; Travers, 2006; Travers & Deri, 2010). Sur les 12 sportif-ves 9 sont des femmes. Il s'agit en majorité de femmes trans' en compétition dans la catégorie femme. Les articles sont ponctuels, l'objet est plus de raconter l'histoire « d'un homme qui jouerait chez les femmes », avec souvent, l'angle de « l'avantage physique » dont disposerait la sportive par rapport à ses concurrentes. Cette catégorie de sportives - où l'on retrouve : Renée Richards (tennis, américaine), Ricki Carne (athlétisme, australienne), Michelle Dumaresq (cyclisme, canadienne), Mianne Bagger (golf, danoise), Lana Lawless (golf, américaine), Fallon Fox (MMA, américaine) et Hannah Mouncey (football australien, australienne) - couvre toute la période du corpus de 1997 à 2018. Sensiblement sur le même ton de l'avantage physique même si euphémisé, et de la couverture médiatique ponctuelle, on retrouve les hommes trans' en compétition dans la catégorie femme avec Mack Beggs (lutte, américain) et Harrison Browne (hockey sur glace, canadien). Un homme, Chris Mosier, premier sportif connu à être sélectionné dans une équipe nationale dans la catégorie qui lui correspond et non dans celle qui lui a été assigné à la naissance, est passé plutôt inaperçu dans la presse française. L'histoire de celui qui a contribué à faire changer le règlement du CIO⁸⁷, n'est racontée presque que dans la presse féminine et LGBT+⁸⁸. Les articles qui lui sont

⁸⁷ En 2015, Chris Mosier se qualifie dans l'équipe américaine pour les championnats du monde de duathlon qui doivent se tenir l'année suivante en Espagne. Problème : le consensus de Stockholm l'oblige à avoir recours à de des chirurgies génitales qu'il ne désire pas. Il est fortement probable que le CIO n'avait pas prévu ce cas de figure. Avec un corps considéré par les instances médicales comme « moins performant » car assigné à la catégorie « femme » à la naissance, il devenait incohérent de lui demander de modifier son corps pour garantir l'égalité des chances entre les participants et réguler un « avantage physique ». Mosier interpelle le CIO. Quelques mois plus tard une nouvelle législation est publiée. Les opérations génitales ne sont plus obligatoires pour être éligible.

⁸⁸ A l'exception de 20 minutes - pour les articles uniquement sur son parcours.

dédiés sont publiés à la suite de son apparition dans le « body issue »⁸⁹ de ESPN. Mais les parcours qui ont été les plus relayés dans la presse française sont ceux de Jaiyah Saelua (football, samoane) et Nong Rose (boxe thaïe, thaïlandaise). Toutes deux pratiquent en compétition dans la catégorie homme. Le sport de prédilection de la première est le plus médiatisé en France⁹⁰. La seconde est la première femme ouvertement trans' à boxer sur le territoire français. Son combat, contre le champion de France qui, a été diffusé en direct sur la chaîne *L'Équipe* a suscité l'intérêt de nombreux·ses journalistes.

3.2 Analyser la presse

En envisageant la presse à la fois comme un témoin d'une histoire en train de se faire et en tant qu'organisme qui contribue à façonner la société, il convient de s'intéresser au discours qu'elle porte. Ce corpus permet donc d'avoir accès à la parole de sportif·ves trans', de leurs adversaires et autres personnages qui interviennent dans les articles. C'est aussi un moyen de s'intéresser à l'articulation de ces discours, aux choix journalistiques concernant la parole, aux interprétations ou encore aux termes utilisés. La polyphonie du discours est donc une clé de l'analyse, pensée comme le résultat d'un compromis d'un certain nombre de normes pour faire passer une information. Il faut également garder en tête que la lecture du corpus n'est pas du point de vue des lecteur·ices, mais bien du côté de l'analyse⁹¹.

Il s'agit donc de chercher ce qui fait système dans le corpus au niveau du traitement des sportif·ves trans'. Pour cela, l'analyse sera principalement qualitative en prenant soin de s'intéresser aux redondances.

⁸⁹ The body issue= est un hors-série annuel du magazine sportif américain ESPN avec des portraits photos d'une douzaine de sportif·ves qui posent nus·es.

⁹⁰ Sur la période 2010-2015, 41% des sujets sport aux Journaux Télévisés du soir de TF1, France 2, France 3, Canal+, Arte et M6 étaient consacrés au football. *Ina THEQUE - Ina STAT n° 42 : le sport dans les JT 2010-2015. (s. d.)*. Consulté 25 avril 2018, à l'adresse <http://www.inatheque.fr/publications-evenements/ina-stat/ina-stat-42-le-sport-dans-les-jt-2010-2015.html>

⁹¹ Krieg, A. (2000). Analyser le discours de presse. Mises au point sur le « discours de presse » comme objet de recherche. *Communication. Information médias théories pratiques*, (vol. 20/1), 75-97. <https://doi.org/10.4000/communication.6432>

Ainsi, il convient de se demander comment les sportif-ves trans' sont-ils représentés dans la presse écrite française ? Quels sont les discours véhiculés ? Qui parle pour dire quoi ?

L'hypothèse principale est que les discours véhiculés par et dans la presse ne prennent pas en compte les multiples discriminations que peuvent subir les sportif-ves trans'.

4 Analyse : Le traitement médiatique des sportif-ves trans'

4.1 Les résultats

4.1.1 Quel titre ?

Le titre doit donner au lecteur l'envie de lire l'article. Il existe plusieurs formes de titres. Le titre informatif répond aux questions essentielles d'un papier : qui ? quoi ? où ? quand ? pourquoi ? De préférence court, il répond surtout aux deux premières interrogations. Le titre incitatif doit attirer la curiosité du lecteur. Un jeu de mot sur une référence culturelle par exemple. Il peut aussi exprimer une émotion en lien avec l'angle de l'article.

Dans ce corpus les titres sont très majoritairement informatifs et contiennent le nom et prénom des sportif-ves et la mention « trans » ou « transgenre ». Ce sont des articles publiés entre 2013 et 2018, tel que « Fallon Fox, première combattante transgenre du MMA » (L'Express, 13 mars 2013) ou « Chris Mosier est devenu le premier athlète trans à poser nu dans le magazine «ESPN» (20 Minutes, 11 juillet 2016). Quatre entre 2016 et 2018, n'ont que l'expression « transgenre », le nom et prénom n'apparaît pas : « Nike présente sa première publicité avec un athlète transgenre » (Elle, 9 août 2016). Ces articles, publiés sur le web sont à la fois informatif (répond aux questions : quoi ? et pourquoi ?) et incitatif car sans mention du nom/prénom des sportif-ves l'intérêt est de faire en sorte que les lecteur-ices cliquent sur lien pour le découvrir. Il est intéressant de constater qu'en 2017, l'AFP titre, sur cette même lignée : « Une transgenre interdite de ligue féminine de football australien » (AFP, 17 octobre 2017). Un an plus tard à propos de la même sportive le titre comprend l'expression « transsexuelle » et toujours pas de nom ou prénom : « Une transsexuelle autorisée à jouer en 2e division » (AFP, 14 février 2018).

Les titres avec seulement l'information « transsexuel·le » sans nom ni prénom est le deuxième type de titre le plus représenté. La période est différente, les titres tel que : « Un transsexuel australien sur le circuit européen dames en 2005 » (AFP, 3 novembre 2004), représentent la période 1992 à 2005 à l'exception du titre de l'AFP de 2018. Notons qu'il est souvent écrit « un transsexuel » pour parler d'une femme trans', n'accordant ainsi pas au féminin. De plus le terme « transsexuel » sans mention de l'athlète par son nom/prénom participe à sensationnaliser la situation. Un seul titre dans ce corpus mentionne uniquement le nom et prénom de la sportive sans l'adjectif « transsexuelle » ou « transgenre ». C'est aussi l'article le plus ancien : « La vocation tardive de Renée Richards » (Le Monde, 19 août 1977).

Juste mentionner la transidentité dans le domaine du sport semble être l'angle d'accroche le plus choisi pas les journalistes. Presque incongru d'associer les deux, cette information devient suffisante pour attirer l'attention des lecteur·ices. Cela signifie aussi que les sportif·ves ne sont pas autre chose que trans', ce sujet est l'angle de l'article. Quelques titres purement incitatifs ont aussi été choisis. Pour Marianne, la boxeuse Nong Rose est « Transgenre et terreur des rings » (Marianne, 5 janvier 2018). Dans le portrait du joueur de hockey Harrison Browne publié par *L'Équipe*, le journaliste joue sur la polysémie : « Mauvais genre » (*L'Équipe*, 8 février 2017). A leur habitude les journalistes de So Foot tentent de se démarquer mais ratent le but. L'article sur Jaiyah Saelua est une « Rencontre du troisième type ». Un titre qui déshumanise la joueuse de foot. Une approche qui est à l'origine de violence envers les personnes trans' qui sont, pour les auteur·ices à l'origine d'agression transphobe même pas des êtres humains. De plus, la polysémie du terme « type » : « Ensemble des caractères distinctifs (choisis d'après des critères divers) de certains groupes d'objets, d'individus, permettant leur classification »⁹² et « Individu quelconque, personne du sexe masculin »⁹³, réassigne la sportive à une identité masculine

Même si l'expression « transsexuel·le » est présent dans un titre de 2018, un changement dans les expressions utilisées est visible comme le montrait Karine Espineira avec les archives télévisuelles de l'INA. A partir de 2013 ce sont l'expressions « transgenre » et

⁹² TYPE : Définition de TYPE. (s. d.). Consulté 25 avril 2018, à l'adresse <http://www.cnrtl.fr/definition/type>

⁹³ *Ibid.*

« trans » qui apparaissent et sont les plus relayées. Mais le changement de terme n'est pas synonyme de changement de traitement pour autant.

4.1.2 L'opération qui fait changer de sexe

Si « on ne naît pas femme, on le devient »⁹⁴, dans le discours journalistique il y a une tendance pour les personnes trans' à devenir femme ou homme par « l'opération », la seule et unique, celle qui ferait passer dans l'autre sexe :

« Ensuite parce que Lana Lawless n'a pas toujours été une femme. Elle l'est devenue grâce à la chirurgie en 2005 » Le Monde.fr [En ligne], 13 octobre 2010.

« Harrison Browne avait été même sur le point d'entamer le processus médical et les opérations chirurgicales pour devenir un homme » Lemouton, F.-G. 8 février 2017, Mauvais genre. L'Équipe, p. 41

« Elle affirme que depuis son opération, elle est une femme comme les autres, bien qu'elle admette avoir un taux de testostérone inférieur à la plupart d'entre elles. » Open d'Australie/dames: avec la première participation d'une transsexuelle. 2 mars 2004. AFP Infos Françaises.

Pour Mianne Bagger c'était « après avoir émigré en Australie en 1979, elle a subi une opération chirurgicale pour changer de sexe à 28 ans. » (AFP, 8 avril 2005). Pour Lanna Lawless ce fut pareil. Elle « n'a pas toujours été une femme. Elle l'est devenue grâce à la chirurgie en 2005 » (Le Monde, 31 octobre 2010). Le premier hockeyeur trans' professionnel est lui, selon le journaliste pas encore un homme : « Harrison Browne avait été même sur le point d'entamer le processus médical et les opérations chirurgicales pour devenir un homme » Contrairement à la combattante de MMA Fallon Fox qui, « pour changer de sexe, [...] s'est faite opérée une 1ère fois en 2006 ». Des explications qui ne correspondent pas au discours véhiculé par de nombreuses personnes trans' dont ces sportif-ves elleux-mêmes. Harison Browne opéré ou pas, se dit et est un homme. Fallon Fox explique avoir entamé sa transition médicale

⁹⁴ de Beauvoir, S. (1968). *Le deuxième sexe*. Gallimard.

car elle ne voulait plus vivre en étant perçue comme homme. Pour Patrick Califia⁹⁵ ; une des raisons de la transition est que les individu-es ne peuvent valider quelque chose qu'ils ne voient pas. La dissonance entre le vécu des personnes trans' et ce discours journalistique révèle cette réalité.

« Pour illustrer ce retournement de paradigme, prenons l'exemple de Maud-Yeuse Thomas, qui lors des séminaires Q (organisés par la sociologue Marie-Hélène Bourcier en 1998), expliquait que son changement de sexe avait duré cinq heures sur une table d'opération tandis que son changement de genre lui avait demandé trois décennies. » (Espineira, 2014)

Cette approche journalistique de la transition montre aussi la non prise en compte de la dimension sociale des catégories « hommes » ou « femmes ». Catégories qui sont aussi historiquement et culturellement construites et qui ont une mise en scène propres peu importe l'identité de genre des personnes :

« Je peux accentuer ma performance de masculinité : arrêter de me raser pendant deux jours, porter des bottes plus lourdes, le pantalon plus ample, éviter d'avoir un sac à la main, je peux même cracher quand je marche dans la rue ou arrêter de sourire (la masculinité exige parfois une chorégraphie stupide), mais aucune de ces pratiques ne suffit à prouver la vérité du genre, pour la bonne et simple raison que la vérité du genre n'existe pas en dehors d'un ensemble de conventions sociales intersubjectives » (Preciado, 2018)

Mais face à Jaiyah Saelua, un prénom, des pronoms, une expression de genre en adéquation avec les représentations sociales convenues de la féminité, le journaliste de *L'Équipe Magazine* pose cette question quand elle évoque ses futures opérations : « *Vous allez donc devenir officiellement une femme. Et, qui sait, jouer dans une équipe féminine ?* ». Une preuve de plus que l'identité des personnes trans' n'est pensée que par la transition chirurgicale.

⁹⁵ Califia, P. (2003). *Sex Changes: The Politics of Transgenderism*. Cleis Press.

4.1.3 Le pré-nom

Sur les 12 sportif-ves du corpus, la moitié ont vu leur ancien prénom apparaître dans la presse. Présenté comme une information comme une autre, la divulgation de celle-ci témoigne de la non connaissance par des journalistes des parcours trans'. Ce prénom, le *dead name* ou le *morinom*, peut être source de violence pour les sportif-ves concerné-es :

« A chaque fois que le speaker annonçait son nom, à chaque fois qu'il lisait un compte rendu de match dans les journaux, Browne se prenait donc en pleine figure cette identité qu'il cherchait à effacer ce prénom que plus personne n'emploie dans son entourage [...] La saison dernière, Harrison a donc joué officiellement pour les Beaus avec le prénom choisi par ses parents à la naissance : [ancien prénom]⁹⁶. » (L'Équipe, 8 février 2017 p. 41)

Dans cet extrait du portrait d'Harrison Browne dans L'Équipe, le journaliste raconte l'inconfort du joueur de hockey face. Quelques lignes plus loin, il reproduit cette violence décrite par le Canadien en dévoilant son ancien prénom. Il en est de même pour Renée Richards, Ricky Crane, Fallon Fox, Jaiyah Saelua et Nong Rose. De 1977 à 2018, la non prise en compte de cette réalité est une constance. Il ne semble pas absurde de supposer que pour les 6 autres, les journalistes n'ont tout simplement pas eu accès à cette information... Paul B. Préciado explique dans un chronique publié le 23 février 2018 sur le site de Libération :

“Si la décision de commencer un processus de réassignation de genre est individuelle et apparemment volontaire, le processus de transition est collectif et ouvert à de constantes validations, ou censures. L'intensité de la douleur qu'on ressent quand on est confronté à ce qu'une personne décide d'utiliser l'autre pronom, ou refuse de nous appeler par le seul nom qui est désormais le nôtre, est proportionnelle à la force par laquelle ce petit geste vient répéter une chaîne historique de violences et d'exclusions. Cet énoncé insignifiant vient restaurer une hiérarchie normative entre ceux qui ont le droit à un prénom et les autres. La personne qui (pensant mieux connaître notre sexe que

⁹⁶ Le choix ici a été de ne pas laisser la citation originale avec l'ancien prénom du sportif par respect et comme demandé par le sportif lui-même.

nous-même) refuse de nous appeler par notre nouveau nom, ou d'accorder au masculin ou au féminin ce qui nous concerne, n'oppose pas, contrairement à ce qu'on dit parfois, le biologique au social - en général, celui qui fait ça ne connaît pas grand-chose de notre anatomie. Il donne la priorité à une fiction sociale normative sur une fiction sociale en voie d'institution."

Pour Jaiyah Saelua, son ancien prénom est celui qui est inscrit sur les feuilles de matchs et donc publiquement connu. Les journalistes entretiennent alors l'idée de la double personnalité : l'une sur le terrain « en tant qu'homme » avec un prénom socialement connoté comme masculin et une autre « en tant que femme » avec le prénom de Jaiyah. Pourtant, elle explique à l'Équipe Magazine⁹⁷ que la relation avec l'entraîneur « s'est débloquent[é] » quand, après une semaine d'entraînement à l'appeler par le prénom inscrit sur sa licence, il lui a lancé « *Jaiyah, replace-toi !* ». « *J'ai ressenti ça comme une profonde marque de respect.* » explique-t-elle après avoir précisé que quand elle entend le prénom de la licence, elle « *ne pense jamais qu'on s'adresse à [elle].* »

Quel est la valeur informationnelle de l'ancien prénom pour toutes ces sportif-ves qui ne sont connus en France qu'après leur transition sociale et utilisent seulement le prénom qu'ils se sont choisis ? Si après le coming out de la championne Olympique Sandra Forgues, des médias ont mis en avant son ancien prénom, d'autres ont réussi à le placer dans le corps du texte de manière ponctuelle afin de replacer le contexte pour des lecteur-ices qui ne la connaissaient qu'ainsi. Libération en revanche dès la première phrase de la brève écrit : « *Non, Libération ne donnera pas son dead name (son ancien prénom)* ». Il est donc possible de parler d'un-e sportif-ves trans', même connue avant son coming out, en respectant son identité.

4.1.4 Il, elle ou les deux

Avec l'ancien prénom vient souvent des passages de l'article ou le/la sportif-ve est généré-e au féminin alors qu'il utilise le masculin ou inversement. Un discours journalistique souvent en décalage avec les déclarations des sportif-ves.

⁹⁷ Bielderman, É. (2015, mai 30). Jaiyah Saelua : « Je suis joueur de foot et je suis femme ». *L'Équipe Magazine*, (n°1217), 66-72.

« Harrison Browne (Buffalo) : première joueuse ouvertement transgenre de NWHL »

« la joueuse des Buffalo Beauts est la première à s'identifier « en tant qu'homme » et à en parler publiquement »

« Je m'identifie en tant qu'homme » a déclaré la canadienne « il est temps qu'on me connaisse comme je suis »

(L'Équipe [En ligne], 8 octobre 2016.)

Dans l'article publié sur la page web de L'Équipe, la rédaction a, pendant tout le long de l'article écrit à propos du joueur de hockey Harrison Browne, au féminin. De quoi troubler les lecteur·ices qui ne savent pas si Harrison est un homme ou une femme. Pourtant ce dernier est bien clair dans ses propos : *« je m'identifie en tant qu'homme »* et se genre au masculin. La seule phrase où le Canadien est bien généré est dans une citation qui reprend les mots du directeur de la NWHL (ligue nationale de hockey sur glace – femme) : *« Ça reste le même joueur que l'année dernière, a ajouté le dirigeant. Nous sommes là pour le soutenir. »*

Dans l'article de L'Express en 2013 sur Fallon Fox - la combattante de MMA - après avoir employé l'ancien nom de la sportive, le journaliste fait le choix d'accorder au masculin la phrase suivante alors que tout le reste de l'article est accordé au féminin. En commentaire un·e lecteur·ice s'interroge quant à ce changement de pronom et accord. La rédaction se justifie en expliquant, après avoir utilisé son ancien prénom, qu'il s'agit *« du passage de la vie de Fallon ou elle était un homme [...], paragraphe que nous avons choisi de mettre au masculin. Il ne faut pas y voir de malice »*. Ici, le journaliste croit bon d'opposer un avant/après de la vie de Fallon Fox, entretenant l'idée qu'une femme trans' est forcément un homme avant de commencer un processus de transition et non quelqu'un qui était perçu comme homme. Dans les différents parcours trans' exposés par Beaubatie⁹⁸, il explique bien que les femmes qui transitionnent plus tard dans leur vie comme Fallon Fox, ont souvent d'abord essayées d'entamer une transition jeune mais ont finalement refoulées leur identité avant de

⁹⁸ Beaubatie, E. (2018, mars). *Les parcours trans'*. Présenté à Conférence Queer Week: Les parcours trans', SciencesPo Paris.

recommencer plus tard dans leur vie. Un parcours qu'évoque aussi la joueuse de hockey interrogée par Jodi Cohen⁹⁹.

Le passage d'un genre neutre en anglais à deux genres grammaticaux distincts en français induit aussi des accords qui ne sont pas toujours en correspondance avec le discours des sportif-ves. Jaiyah Saelua est présenté dans la presse comme « joueur de foot ». Mais quand elle se décrit elle utilise l'expression non genrée : « soccer player ». Les journalistes Français-es peuvent donc traduire l'expression comme « joueuse de foot ». Pourtant c'est la version masculine qui a été retenue. La Nouvelle République¹⁰⁰ pose la question à l'intéressée : « *Dans le film, vous dites que vous êtes « just a soccer player ». Mais en France, il existe un mot pour les hommes et un autre pour les femmes. Si vous viviez ici, lequel choisiriez-vous ? - « Ouh ! C'est une question très difficile... Je ne sais pas. Je crois que je laisserais le public choisir. Je suis une personne comme les autres, qui joue au foot. »*. En choisissant le masculin, la presse sous-entend que si elle est une femme en dehors du terrain, elle ne peut, sur un terrain de foot être autre chose qu'un joueur. Une femme au milieu des hommes pendant un match de football, impossible...

Dans certains articles, les journalistes utilisent le bon pronom et les bons accords pour parler de l'athlète. Mais à travers une citation, des divergences dans le discours peuvent apparaître. « *Nong Rose est avant tout un des meilleurs boxeurs de sa catégorie actuellement, explique-t-il. Il a été champion du Rajadamnen [la plus grande arène de Bangkok avec le Lumpini Stadium] à plusieurs reprises. La fédération française n'a fait aucune difficulté pour que ce combat ait lieu, et son adversaire sait qu'il a face à lui un des tout meilleurs Thaïs. Nong Rose draine énormément de public, et ses promoteurs le savent. Le faire venir a été la partie la plus ardue, mais les relations de confiance que j'ai avec les organisateurs là-bas ont facilité les choses.*» déclare à Marianne¹⁰¹ Guillaume Kerner, celui qui a fait venir la boxeuse Nong Rose en France. Ici, il peut sembler difficile pour le journaliste de changer la déclaration. Mais,

⁹⁹ Cohen, J. (2007). Blue lines and gender lines: The contested terrain of trans bodies in women's hockey. Présenté à Annual meeting of the American Sociological Association, New York City.

¹⁰⁰ Ferry, J. (2015, avril 5). Jaiyah: un joueur de foot comme les autres. *La Nouvelle République Dimanche*, p.18.

¹⁰¹ de Gmeline, V. (2018, janvier 5). Transgenre et terreur des rings. *Marianne*, p. p.40.

en refusant de parler d'elle au féminin, il dénigre son identité et renforce la violence du système cissexiste sur Nong Rose en la réassignant à une place d'homme.

4.1.5 Soupçons de tricherie

Accepter que les sportif-ves trans' prennent part aux compétitions sportives, reviendrait à laisser des hommes concourir contre les femmes. Du moins c'est ce que sous-entendent de nombreux-ses détracteurs et le CIO en durcissant les règles d'éligibilité¹⁰² pour les femmes trans' par rapport à celles concernant les hommes trans'. Un cas qui ne s'est jamais avéré dans l'histoire du sport. Les exemples qui peuvent être donné découlent plus de la confusion entre tricherie, intersexuation et transidentité. Selon Bohuon¹⁰³, un tel cas est impensable puisque dans la configuration actuelle (système de genre) un homme qui participerait à une compétition femme pour remporter des médailles serait fortement stigmatisé. Pourtant ce que l'on reproche au femmes trans' c'est de se déguiser en femme dans le seul but de gagner. Outre la dimension transphobe de cette réaction, c'est un stigmate qui revient à 3 reprises dans le corpus de presse. L'article dans L'Équipe de 1992, pose le sujet sur un ton d'enquête sous-entendant 'qui peut bien être cette femme qui fut un homme ?'. De manière plus évidente dans l'article du Monde de 1977, la journaliste écrit : « *La bataille contre Renée Richards risque de ne pas cesser pour autant. De nombreuses joueuses de tennis craignent que son cas n'incite de jeunes joueurs à suivre son exemple.* » Un commentaire auquel Richards est obligée de répondre : « *personne n'accepterait de se soumettre à une opération très douloureuse, à un ensemble de souffrances physiques ou psychiques, dans le but de gagner des tournois de tennis et, accessoirement, de l'argent.* » Car oui, En 1973 après une bataille contre leur fédération les joueuses obtiennent l'égalité salariale sur le tournoi de l'US Open. Renée Richards n'est pas seulement accusée de tricherie, on lui reproche de transitionner pour profiter de l'argent nouvellement attribué à la catégorie femme. « *À quarante-deux ans, elle ne deviendra certes pas une joueuse de premier plan, mais elle va gagner beaucoup plus d'argent qu'en essayant de reprendre son ancien métier.* » conclut la

¹⁰² Erdener, D. U. (s. d.). *IOC Consensus Meeting on Sex Reassignment and Hyperandrogenism November 2015* (p. 3). Consulté à l'adresse

https://stillmed.olympic.org/Documents/Commissions_PDFfiles/Medical_commission/2015-11_ioc_consensus_meeting_on_sex_reassignment_and_hyperandrogenism-en.pdf

¹⁰³ Bohuon, A. (2012). *Le test de féminité dans les compétitions sportives: une histoire classée X?* Éditions iXe.

journaliste. En 2015, la même accusation est faite à Fallon Fox en MMA. L'express écrit : « *Née homme, Fallon fox combattait avec les femmes en MMA... sans avoir déclaré son changement de sexe. Elle risque de perdre sa licence* ». Un soupçon de tricherie qui est, si l'on en croit le documentaire « *Game face* »¹⁰⁴ ou elle témoigne avant même que les médias apprennent qu'elle est trans', est une fausse information. Elle explique avoir déclaré, au moment de faire sa licence, toutes ses opérations. Licence que la combattante de Chicago a demandé à la fédération de Californie, considéré comme la plus stricte pour éviter toute accusation dans les autres États... Documentaire dont la bande annonce est même en fin d'article sur le site de L'Express. Difficile parfois pour les sportif-ves de se battre contre de telles accusation qui peuvent être intériorisées :

« For me the biggest issue was self-acceptance. I felt like I was cheating, I still sort of do a little bit. I didn't feel like a male playing a female sport, but I felt like I wasn't necessarily a normal woman. You know, and I guess I felt really challenged by my own personal femininity, and I felt like I was cheating because I had played guys sports for so long as a guy. » (Cohen, 2007)¹⁰⁵

4.1.6 L'avantage physique

L'avantage physique, une thématique abordée dans la grande majorité des articles :

« S'appuyant sur la littérature médicale, elles affirment que le passé d'homme de Dumaresq lui procure un avantage physique évident en compétition. » (AFP Infos Mondiales, 8 aout 2002)

« Déjà à l'époque, son ascension fulgurante interroge et elle doit se défendre d'être avantagée par sa naissance. " (Le Monde.fr, 13 octobre 2010)

¹⁰⁴ Thomas, M. (2015). *Game Face* [Documentaire].

¹⁰⁵ « *Pour moi, la plus grande difficulté était de m'accepter moi-même. J'avais l'impression de tricher, et j'en ai toujours un peu l'impression. Je ne me sentais pas comme un homme jouant dans une compétition pour femme mais je me sentais pas nécessairement comme une femme normale. Tu sais, et je crois que je me sentais vraiment remis en question dans ma propre féminité, et j'avais l'impression de tricher parce que j'avais joué dans des équipes d'homme pendant longtemps en étant perçu comme un homme* »

« Fallon Fox profite-t-elle dans sa pratique sportive de son chromosome Y ? »
(L'Express 13 mars 2013)

« Mais je ne veux pas jouer avec les filles, parce que c'est mon choix. Mais [la joueuse trans] qui veut, elle doit comprendre qu'elle a un avantage ». (20 Minutes, 10 juin 2015)

« Une victoire qui fait polémique en raison de la testostérone qu'il prend pour compléter son changement de sexe et qui serait, selon ses détracteurs, un avantage. » (20 Minutes, 27 février 2017)

« L'AFLW avait motivé sa décision de rejeter la demande d'inscription à la draft de Hanna Mouncey en mettant en avant sa puissance physique hors norme » (AFP Infos, 14 février 2018)

Si l'Express pose la question « Fallon Fox profite-t-elle dans sa pratique sportive de son chromosome Y? » la réponse à la question est généralement envisagée dans le discours journalistique au conditionnel, laissant à travers des citations des deux camps l'opportunité aux lecteur-ices de trancher. Dans le milieu universitaire, la tendance est à argumenter pour montrer l'illégitimité des propos (Buzuvis, 2011, 2013; Devries, 2008; Jones et al., 2017; Lucas-Carr & Krane, 2011). Du côté de la presse, les journalistes ne s'impliquent pas de manière franche, mais les propos qui avancent que les femmes trans' ont un avantage physique sont très rarement remis en cause par d'autres. Outre la dépêche de l'AFP à propos de Hannah Mouncey, la joueuse de football Australien en 2018 qui, met directement en avant son physique sous-entendant un avantage physique sur ses adversaires « la jeune femme est particulièrement athlétique : elle mesure 1m80 et pèse 100kg et avait éveillé l'intérêt de plusieurs équipes », se sont des tournures plus impersonnelles qui sont utilisées : « Mettant en avant sa puissance physique hors norme »¹⁰⁶, « elle doit se défendre d'être avantagée par sa naissance »¹⁰⁷ « elles affirment que le passé d'homme de Dumaresq lui procure un avantage

¹⁰⁶ Une transsexuelle autorisée à jouer en 2e division. (2018, février 14). AFP Infos.

¹⁰⁷ Une championne de golf transsexuelle part en guerre contre sa fédération. (2010, octobre 13). Le Monde.fr [En ligne]. Consulté à l'adresse http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/10/13/une-championne-de-golf-transsexuelle-part-en-guerre-contre-sa-federation_1425741_3242.html

physique évident en compétition »¹⁰⁸. Sur cette question-là, contrairement à ce qu’observait Karine Espineira autour des tests de féminité¹⁰⁹ et dans le reste du corpus de l’INA¹¹⁰ ce ne sont pas les médecins mais les adversaires qui ont la parole sur ce sujet et les sportives qui doivent se défendre. Dans la dépêche AFP sur la qualification de Michelle Dumaresq dans l’équipe Canadienne de VTT en 2002, ses coéquipières avancent les arguments de l’avantage physique : « *Je ne pense pas que ce soit juste, a affirmé Cassandra Boon, championne canadienne en titre. Je ne crois tout simplement pas que vous puissiez être du sexe opposé que vous étiez à la naissance, la transformation ne peut être complète.* » et Dumaresq doit se justifier : « *Si c’était le cas, jamais je ne ferais cela, ma conscience me l’interdirait* ». Tout comme Lanna Lawless qui, en 2010 devait exposer ses mensurations pour prouver de son éligibilité : « *J’ai perdu de la masse musculaire. Le traitement que j’ai suivi bloque la production de testostérone. Les muscles sont rapidement atrophiés. En sept mois, je suis passé d’un poids de 110 kilos à moins de 90 kilos* ». Fallon Fox aussi en 2013 se voit dans l’obligation de dévoiler des informations médicales : « *Le niveau normal de testostérone pour un homme standard se situe entre 300 et 1000 nanogrammes, pour une femme standard, c’est 10 à 70, le mien est à 7* ».

Pour Jaiyah Saelua et Nong Rose, deux femmes en compétition contre des hommes, la question ne se pose pas. Au contraire, l’organisateur du combat et l’adversaire de Nong Rose, parle d’elle au masculin, la réassignant à une place d’homme pour légitimer le combat. Car faire boxer un homme contre une femme cisgenre semble impensable en termes d’égalité des chances pour l’organisateur du tournoi. Les deux sportives doivent défendre la légitimité de leur place dans la compétition homme. Nong Rose explique qu’elle ne « *peut combattre seulement face aux hommes, dit-elle. Elle détruirait ses rivales féminines.* ». Rappel : selon les règlements, pour pouvoir continuer à combattre elle doit trouver des adversaires hommes.

¹⁰⁸ Mondiaux-2002 - Canada: Un transsexuel dans l’équipe féminine. (2002, août 8). *AFP Infos Mondiales*.

¹⁰⁹ Espineira, K. (2014). L’inscription médiatique de l’intersexuation et de la transidentité dans la thématique des tests de féminité en télévision. In *Quand la médiatisation fait genre. Médias, transgressions et négociations de genre*. (Vol. hors-série, p. 164-179). Paris: L’Harmattan. Consulté à l’adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01081634>

¹¹⁰ Espineira, K. (2014). Les constructions médiatiques des personnes trans - Un exemple d’inscription dans le programme « penser le genre » en SIC, Media constructions of trans people An example of inscription in the program « think gender » in the information and communication sciences, Resumen. *Les Enjeux de l’information et de la communication*, (15/1), 35-47.

Jaiyah Saelua va plus loin et déclare à L'Équipe Magazine : « *Ce serait injuste pour les filles biologiques. Je serai sans souci titulaire du fait de mon bagage physique et technique, mais non. Je dois les laisser jouer. Je préfère continuer à jouer avec les garçons, c'est plus de mon niveau.* ».

Pour les hommes trans' l'enjeu est sensiblement différent. Ils auraient, par leur assignation à la catégorie femme à la naissance, un désavantage physique, puisque leur corps qui a été considéré comme « féminin » est forcément selon le système de genre moins apte à pratiquer une activité physique et sportive. Ainsi, le débat de l'avantage physique est inexistant dans les articles sur Chris Mosier. Duathlete dans la catégorie homme, il est sous-entendu que son traitement hormonal lui octroie sensiblement les mêmes taux de testostérone que ses concurrents (Devries, 2008). Mosier n'a pas fait l'objet d'un traitement médiatique conséquent quant à sa participation au championnat du monde. Les articles qui relatent son parcours sont issus de la presse féminine suite à sa participation au hors-série *body issue*¹¹¹ de ESPN. Pour Mack Beggs, le jeune lutteur étatsunien, la situation est différente. C'est bien un débat sur l'avantage physique qui a fait prendre une dimension mondiale au championnat lycéen de lutte du Texas. Il lui est reproché de prendre des hormones et donc d'être plus performant que les autres filles de la compétition. *Le Point* et *20 minutes* mettent bien en avant que le lycéen n'a pas le choix au vu de la législation de son État. Les deux articles relaient les commentaires de mères de lutteuses indignées mais en insistant sur le fait que le problème est administratif : « *S'il prend des hormones ou des stéroïdes, il devrait affronter des garçons* » (20 minutes) ; « *Ce n'est pas juste pour l'individu qui veut changer de sexe et concourir contre des garçons et ce n'est pas juste pour les autres lutteuses* » (Le Point).

Mais pour toutes les sportif-ves, « l'avantage physique » est un enjeu qu'en cas de victoire et performance. Une des adversaires de la golfeuse Mianne Bagger décalre en 2004 à l'AFP : « *Je crois comprendre qu'elle ne tire aucun avantage (physique) de cette situation. Elle n'envoie pas la balle à plus de 300 m. Pourquoi ne pas lui donner sa chance ?* ». Le journaliste de L'Équipe explique en 1992 : « *Ricki Carne n'est pas une athlète de qualité. Son meilleur temps sur 800m, est de 2'13". Un chrono d'honnête niveau régional sans plus* ». C'est de cette façon que les observateur-ices de Renée Richards justifient sa présence en 1977 dans la

¹¹¹ Numéro spécial où des sportif-ves posent nu-es

catégorie femme : " *Mais son service n'a plus la puissance de naguère, ses muscles ont fondu et sa mobilité sur le terrain a également diminué* " (Le Monde). En cas de défaite ou de mauvaise performance, le débat est clos : pas d'avantage physique.

4.1.7 Coupable de gagner

Ce que le débat de l'avantage physique révèle, c'est que les personnes trans' deviennent médiatiquement un problème dans le sport quand iels gagnent. Pour les sportif-ves trans' il n'y a pas d'égalité des chances face au résultat.

« Tout juste si elle ne s'excuse pas d'avoir remporté le titre mondial : "Si j'ai gagné, c'est grâce au vent." (Le Monde, 13 octobre 2010)

Dans le discours commun ; si une femme trans' l'emporte dans la catégorie femme, sa victoire est forcément liée à l'« avantage physique » qu'elle aurait. On peut légitimement supposer que l'histoire de Fallon Fox n'aurait pas été autant relayé si elle n'avait pas remporté tous ses matchs en MMA avant d'être outée. Dans *Le Monde* en 2010, la golfeuse Lana Lawless doit se justifier : "Si j'ai gagné, c'est grâce au vent." Michelle Dumaresq aussi : « *Le fait que je sois transsexuel, cela fait partie de mon histoire. Je suis une femme. Je suis aussi une coureuse cycliste. Et il se trouve que j'en suis une bonne* » (AFP, 2002). Des déclarations qui ne sont pas sans rappeler celle de l'histoire de l'hockeyeuse racontée par Cohen¹¹². La joueuse expliquait avoir peur d'être « trop forte » sur le terrain et ainsi éveiller des soupçons. Elle s'en voulait même d'avoir marqué le but de la victoire. Une erreur selon elle. De la même manière, ce qui est reproché au lutteur Mack Beggs est de remporter toutes ses compétitions. « *Les 16 filles qui sont dans la même catégorie sont mises dans une situation de concurrence vraiment déloyale à cause des adultes* » (Le Point, 2017). Le jeune homme gagne ses matches, c'est donc sa victoire qui est contesté. S'il perdait face à l'une de ses 16 filles, on peut en déduire que la concurrence ne sera pas considérée comme déloyale. C'est ce qu'explique une des personnes interrogées par Lucas-Carr¹¹³ :

¹¹² Cohen, J. (2007). Blue lines and gender lines: The contested terrain of trans bodies in women's hockey. Présenté à Annual meeting of the American Sociological Association, New York City.

¹¹³ Lucas, C. B. (2009). *Troubling Sport or Troubled by Sport: Experiences of Transgender Athletes*. Bowling Green State University. Consulté à l'adresse http://rave.ohiolink.edu/etdc/view?acc_num=bgsu1248967932

« We had one transsexual who was not a very good athlete. And he was on hormones, but no one really cared about him, even the other teams. But the minute we had a transgender person who was an excellent player who was not on hormones that's when everyone, like all the other teams started getting like « hey, hey this is women's hockey »(Lucas, 2009a, p. 83)¹¹⁴

4.2 Conclusion : Comment informer sur les sportif-ves trans' ?

L'analyse de ce corpus de presse, révèle une méconnaissance des journalistes, adversaires et dirigeant-es des réalités des sportif-ves trans' et des discriminations vécues. Respecter et écouter les sportif-ves trans' est un premier pas essentiel. Même si les personnes qui ont la parole ne comprennent pas les difficultés que vivent les personnes trans' dans une société transphobe et cissexiste, il convient de faire attention à ce qu'ils demandent pour ne pas les discriminer davantage. Adopter une approche partant de leur point de vue sans projeter ses propres fantasmes est important. Des actions simples peuvent être réalisées. Être attentifs aux pronoms et accords utilisés par la personne et les respecter. Utiliser le prénom d'usage des sportif-ves même si le changement d'état-civil n'a pas été réalisé. Sortir de l'opposition avant/après, et utiliser le prénom, les pronoms actuels de la personne même pour parler d'elle au passé. Être vigilant sur la terminologie. Sortir du sensationnalisme en mettant en avant les discriminations subies par les sportif-ves, notamment au niveau de la notion de « l'avantage physique ». S'intéresser aux difficultés d'accès aux infrastructures sportives par exemple. Ou encore prendre en compte que toutes les personnes ne se reconnaissent pas dans les catégories « homme » et « femme » et que certaines existent à l'extérieur de celles-ci. L'association des journalistes LGBT+, l'AJL, a par ailleurs publié une aide destinée aux journalistes qui travaillent avec des personnes trans¹¹⁵.

¹¹⁴ « On avait un transsexuel qui n'était pas un très bon sportif. Et il prenait des hormones mais personne ne se souciait de lui, même pas les autres équipes. Mais à la minute où on a eu une personne transgenre qui était un excellent joueur et qui n'était pas sous hormones, c'est à ce moment-là que tout le monde, et les autres équipes ont commencé à dire « Hey, hey c'est du hockey féminin ici »

¹¹⁵ Respecter les personnes trans – AJL. (n.d.). Consulté 11 avril 2018, à l'adresse <http://ajlgbt.info/informer-sans-discriminer/respecter-les-personnes-trans/>

5 Conclusion générale : Perspectives

Des personnes trans' font du sport. Une simple phrase mais qui peut surprendre nombres de personnes. Résultat : l'isolation ou l'abandon de la pratique du sport de manière organisée par les personnes trans' (Anderson & Travers, 2017a; Krane, 2014; Lucas, 2009a; Travers & Deri, 2010). Pourtant le sport peut être un outil d'inclusion, de réappropriation de son corps ou de socialisation pour cette population (Elling-Machartzki, 2017). Le créneau horaire de natation ouvert par Acceptess-Transgenre en sont aussi la preuve. Mais comme souvent le sport de haut-niveau impose ses normes aux sportif-ves du dimanche en club. Même à bas niveau dans les sports fédéraux, les sportif-ves doivent souvent se conformer aux règles fixées par le CIO. Le sport à son rôle à jouer dans la prise en compte des vies trans' dans la société. Car dans la communauté trans', la mort n'est jamais très loin. 325 personnes trans tuées dans le monde d'octobre 2016 à septembre 2017¹¹⁶. Sans compter les suicides et les tentatives, et toutste ceux qui n'ont pas été identifié-es en tant que trans'. Les femmes trans, non-blanches, travailleuses du sexe et/ou migrantes sont les plus précaires et les premières victimes. La notion de visibilité et invisibilité prend alors une dimension encore plus importante. Au niveau journalistique il peut être facile de dire qu'il faut plus de sujet sur les sportif-ves trans' et les personnes trans en général. Mais la « maltraitance médiatique » (Espineira) peut être particulièrement violente pour les personnes concernées et contribuer à légitimer des attitudes oppressives. A l'inverse, sans visibilité comment s'imaginer pouvoir être trans' et faire du sport, même à haut-niveau. Quand Fallon Fox, Harrison Browne, Rose Nong, Chris Mosier, Hannah Moucey et toustes les autres, iels offrent la possibilité à des personnes trans' de pouvoir s'autoriser à se projeter et s'investir dans le sport.

En vue de la préparation de Master 2, j'aimerais pouvoir continuer à creuser cette thématique de « sport et transidentités ». Au niveau de la recherche universitaire et à l'échelle de la société, il y a énormément à faire. Les questions d'accès aux infrastructures sportives. Les vécus des élèves trans' à l'école et notamment en cours d'Éducation Physique et sportive.

¹¹⁶ Patinier, J. (2017, novembre 20). TÊTU | 325 personnes trans et non-binaires tuées depuis un an dans le monde. Consulté 11 avril 2018, à l'adresse <http://tetu.com/2017/11/20/t-dor-325-personnes-trans-non-binaires-tuees-an-monde/>

Le sport universitaire. Le fonctionnement des associations ayant signé la charte « sport et trans » et le fonctionnement de l'intégration des personnes trans aux Gay Games. Les différents parcours des sportif-ves trans' dans un contexte non-anglophone. Les discours véhiculés dans les infrastructures sportives à propos des sportif-ves trans. Savoir quels sont les règlements des fédérations françaises. Les réponses apportées à des licencié-es trans'. Réfléchir à la sensibilisation des éducateur-ices, entraîneur-euses, dirigeant-es etc... Autant de possibilités d'angles de recherche.

6 Bibliographie

6.1 Le corpus

20 minute. (2017, février 27). La victoire d'un lutteur transgenre crée la polémique aux Etats-Unis. *20 Minutes [En ligne]*. Consulté à l'adresse

<https://www.20minutes.fr/sport/2021555-20170227-victoire-lutteur-transgenre-cree-polemique-etats-unis>

AFP. (2002, août 8). Mondiaux-2002 - Canada: Un transsexuel dans l'équipe féminine. *AFP Infos Mondiales*.

AFP. (2004a, mars 2). Open d'Australie/dames: avec la première participation d'une transsexuelle. *AFP Infos Françaises*.

AFP. (2004b, novembre 3). Un transsexuel australien sur le circuit européen dames en 2005. *AFP Infos Françaises*.

AFP. (2005, avril 8). Open de Tenerife - La transsexuelle Mianne Bagger manque le « cut ». *AFP Infos Mondiales*.

AFP. (2017, octobre 17). Une transgenre interdite de ligue féminine de football australien. *AFP Infos Françaises*.

AFP. (2018, février 14). Une transsexuelle autorisée à jouer en 2e division. *AFP Infos*.

Barbier, M. (2018, janvier 8). Nong Rose. *L'Humanité*, p. p;2.

Bielderman, É. (2015, mai 30). Jaiyah Saelua : « Je suis joueur de foot et je suis femme ». *L'Équipe Magazine*, (n°1217), 66-72.

Cadieux, A. (2015, juin). Rencontre du troisième type. *So Foot*, (n°127), p28-31.

Coltier, A. (1992, janvier 25). « L'athlète transsexuelle bannie par les Australiennes ». *L'Équipe Magazine*, (n°524), p57.

- Daniez, C. (2013, mars 13). Fallon Fox, première combattante transgenre du MMA - L'Express. *L'Express* [En ligne]. Consulté à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/sport/fallon-fox-premiere-combattante-transgenre-du-mma_1230943.html
- de Gmeline, V. (2018, janvier 5). Transgenre et terreur des rings. *Marianne*, p. p.40.
- Digiacomì, C., & AFP. (2018, janvier 6). Nong Rose, boxeuse transgenre, affronte le champion français de boxe thaïe en France, Akram Hamidi, une première. *Huffington post* [En ligne]. Consulté à l'adresse https://www.huffingtonpost.fr/2018/01/05/nong-rose-boxeuse-transgenre-affronte-le-champion-francais-de-boxe-thaie-en-france-akram-hamidi-une-premiere_a_23325215/
- Ferry, J. (2015, avril 5). Jaiyah: un joueur de foot comme les autres. *La Nouvelle République Dimanche*, p. p18.
- Gabrieli, L. (2016, août 13). Chris Mosier, sportif transgenre et modèle engagé. *Marie France* [En ligne]. Consulté à l'adresse <http://www.mariefrance.fr/culture/chris-mosier-athlete-transgenre-275998.html>
- Le Breton, M. (2015, juin 10). Jaiyah Saelua, première joueuse de foot transgenre, est une fa'afafine. Qu'est-ce cela signifie? *Huffington post* [En ligne]. Consulté à l'adresse https://www.huffingtonpost.fr/2015/06/10/jaiyah-saelua--premiere-joueuse-foot-transgenre-faafafine_n_7534812.html
- Le monde. (2010, octobre 13). Une championne de golf transsexuelle part en guerre contre sa fédération. *Le Monde.fr* [En ligne]. Consulté à l'adresse http://www.lemonde.fr/sport/article/2010/10/13/une-championne-de-golf-transsexuelle-part-en-guerre-contre-sa-federation_1425741_3242.html
- Lemouton, F.-G. (2017, février 8). Mauvais genre. *L'Équipe*, p. 41.
- Maes, A. (2015, juin 10). «Je réalise pourquoi si peu d'athlètes trans ont fait leur coming-out». *20 Minutes* [En ligne]. Consulté à l'adresse

<https://www.20minutes.fr/sport/1577139-20150401-transgenre-nom-johnny-saelua-defenseur-central>

Mercier, A. (2018, janvier 6). Au nom de Nong Rose. *L'Équipe Magazine*, (n°1851), p.30.

Poyer, M. (2016, août 9). Nike présente sa première publicité avec un athlète transgenre. *ELLE [En ligne]*. Consulté à l'adresse <http://www.elle.fr/Societe/News/Nike-presente-sa-premiere-publicite-avec-un-athlete-transgenre-3138673>

Randanne, F. (2016, juillet 11). Chris Mosier est devenu le premier athlète trans à poser nu dans le magazine «ESPN». *20 Minutes [En ligne]*. Consulté à l'adresse <https://www.20minutes.fr/medias/1887175-20160711-chris-mosier-devenu-premier-athlete-trans-poser-nu-magazine-espn>

Rédaction de l'Équipe. (2016, octobre 8). Hockey - NHL - Harrison Browne (Buffalo), première joueuse ouvertement transgenre de NHL. *L'Équipe [En ligne]*. Consulté à l'adresse <https://www.lequipe.fr/Hockey-sur-glace/Actualites/Harrison-browne-buffalo-premiere-joueuse-ouvertement-transgenre-de-nhl/735087>

Renoux, C. (2016, août 10). Qui est Chris Mosier, premier athlète trans de l'équipe américaine aux JO ? *Grazia [En ligne]*. Consulté à l'adresse <https://www.grazia.fr/news-et-societe/news/qui-est-chris-mosier-premier-athlete-trans-de-l-equipe-americaine-aux-j.o.-824176>

Rousseau, F. (2018, janvier 5). Une boxeuse thaïe transgenre contre le champion de France. *L'Équipe*, p. p.31.

Savigneau, J. (1977, août 19). La vocation tardive de Renée Richards. *Le monde*.

Schaller, N. (2015, juin 10). Jaiyah née Johnny, transsexuelle et footballeur. *L'Obs [En ligne]*. Consulté à l'adresse <https://www.nouvelobs.com/cinema/20150602.OBS0001/jaiyah-nee-johnny-transsexuelle-et-footballeur.html>

Thibaut, M. (2018, janvier 1). Nong Rose, boxeuse trans thaïe rouge à lèvres et kicks d'acier. *AFP - Journal Internet AFP*.

Vissière, H. (2017, janvier 28). États-Unis : un jeune lutteur champion féminin malgré lui. *Le Point [En ligne]*. Consulté à l'adresse http://www.lepoint.fr/monde/etats-unis-un-jeune-lutteur-champion-feminin-malgre-lui-28-02-2017-2108159_24.php

Wangrevelain, M. (2016, juillet 11). Chris Mosier, premier athlète trans à poser nu pour le «Body Issue» du magazine «ESPN». Consulté 5 avril 2018, à l'adresse <http://yagg.com/2016/07/11/chris-mosier-premier-athlete-trans-a-poser-nu-pour-le-body-issue-du-magazine-espn/>

6.2 Les références académiques

Alessandrin, A., & Espineira, K. (2015). *Sociologie de la transphobie*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine. Consulté à l'adresse <https://books.google.fr/books?id=cQnajgEACAAJ>

Alessandrin, Arnaud, Espineira, K., & Thomas, M.-Y. (2013). *Cahiers de la transidentité, 1 (Transidentités : Histoire d'une dépathologisation)*. L'Harmattan.

Anderson, E., & Travers, A. (2017). *Transgender Athletes in Competitive Sport*. Taylor & Francis. Consulté à l'adresse <https://books.google.fr/books?id=qEYIDwAAQBAJ>

Beaubatie, Emmanuel. (2016). Trans'. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 640-648). Paris: La Découverte. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/encyclopedie-critique-du-genre--9782707190482-p-640.htm>

Beaubatie, Emmanuel. (2018, mars). *Les parcours trans'*. Présenté à Conférence Queer Week: Les parcours trans', SciencesPo Paris.

Beaubatie, Emmanuelle. (2016). Psychiatres normatifs vs. trans' subversifs ? Controverse autour des parcours de changement de sexe. *Raisons politiques*, 62(2), 131-142. <https://doi.org/10.3917/rai.062.0131>

Birrell, S., & Cole, C. L. (1990). Double Fault: Renee Richards and the Construction and Naturalization of Difference. *Sociology of Sport Journal*, 7(1), 1-21.

- Bohuon, A. (2012). *Le test de féminité dans les compétitions sportives: une histoire classée X?* Éditions iXe.
- Broad, K. L. (2001). The Gendered Unapologetic: Queer Resistance in Women's Sport. *Sociology of Sport Journal*, 18(2), 181-204. <https://doi.org/10.1123/ssj.18.2.181>
- Butler, J. (1990). *Gender Trouble* (1st ed). Routledge.
- Buzuvis, E. (2012). Including Transgender Athletes in Sex-Segregated Sport. Consulté à l'adresse <http://digitalcommons.law.wne.edu/facschol/245>
- Buzuvis, E. (2013a). Transgender Student-Athletes and Sex-Segregated Sport: Developing Policies of Inclusion for Intercollegiate and Interscholastic Athletes. Consulté à l'adresse http://scholarship.shu.edu/sports_entertainment/vol21/iss1/1
- Buzuvis, E. (2013b). Transsexual and Intersex Athletes. Consulté à l'adresse <http://digitalcommons.law.wne.edu/facschol/254>
- Califia, P. (2003). *Sex Changes: The Politics of Transgenderism*. Cleis Press. Consulté à l'adresse https://books.google.fr/books?id=V_mHAAAAIAAJ
- Cendre Canadien pour l'Éthique dans le Sport. (2016). *Créer des environnements inclusifs pour les participants transgenres dans le sport canadien* (p. 49). Consulté à l'adresse <https://cces.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/cces-transinclusionpolicyguidance-f.pdf>
- Cohen, J. (2007). Blue lines and gender lines: The contested terrain of trans bodies in women's hockey. Présenté à Annual meeting of the American Sociological Association, New York City.
- Darah, B., Krane, V., & Jaynes, H. (2017, octobre). *Transgender Athletes: Challenging & Transforming Sports*. Distinguished Lecture, Cowles Auditorium, Hubert H. Humphrey Center University of Minnesota West Bank Campus. Consulté à l'adresse <http://www.cehd.umn.edu/tuckercenter/events/lecture/default.html>

de Beauvoir, S. (1968). *Le deuxième sexe*. Gallimard. Consulté à l'adresse

<https://books.google.fr/books?id=WLYSAQAAMAAJ>

Devries, M. (2008). *Do Transitioned Athletes Compete at an Advantage or Disadvantage as compared with Physically Born Men and Women: A review of the Scientific Literature*. Ottawa.

Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités: Introduction à la théorie féministe*. Presses Universitaires de France.

Elling-Machartzki, A. (2017). Extraordinary body-self narratives: sport and physical activity in the lives of transgender people. *Leisure Studies*, 36(2), 256-268.

<https://doi.org/10.1080/02614367.2015.1128474>

Entretien avec Emmanuelle Beaubatie – Observatoire Des Transidentités. (2014). Consulté 10 avril 2018, à l'adresse [https://www.observatoire-des-](https://www.observatoire-des-transidentites.com/2014/05/03/entretien-avec-emmanuelle-beaubatie/)

[transidentites.com/2014/05/03/entretien-avec-emmanuelle-beaubatie/](https://www.observatoire-des-transidentites.com/2014/05/03/entretien-avec-emmanuelle-beaubatie/)

Espineira, K. (2008). *La Transidentité de l'espace médiatique à l'espace public* (L'Harmattan).

Espineira, K. (2014a). Les constructions médiatiques des personnes trans - Un exemple d'inscription dans le programme « penser le genre » en SIC, Media constructions of trans people An example of inscription in the program « think gender » in the information and communication sciences, Resumen. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, (15/1), 35-47.

Espineira, K. (2014b). L'inscription médiatique de l'intersexuation et de la transidentité dans la thématique des tests de féminité en télévision. In *Quand la médiatisation fait genre. Médias, transgressions et négociations de genre*. (Vol. hors-série, p. 164-179). Paris: L'Harmattan. Consulté à l'adresse <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01081634>

Giami, A., Beaubatie, E., & Le Bail, J. (2010). *Caractéristiques sociodémographiques, identifications de genre, parcours de transition médicopsychologiques et VIH/sida dans la population trans*. France: Inserm - Centre de recherche en épidémiologie et santé des

populations. Consulté à l'adresse <https://sites.google.com/site/assogender/enquete-inserm-sur-les-trans>

Gooren, L., & C M Bunck, M. (2004). *Transsexuals and competitive sports* (Vol. 151). <https://doi.org/10.1530/eje.0.1510425>

Guillot, J. (2008, août 22). *Entrer dans la maison des hommes. De la clandestinité à la visibilité : trajectoires de garçons trans'/FtM*. Consulté à l'adresse <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00358915>

Guillot, V. (2015). 18. Me dire simplement. In *Mon corps a-t-il un sexe ?* (p. 296-301). Paris: La Découverte. Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/mon-corps-a-t-il-un-sexe--9782707173584-p-296.htm>

Hooks, B. (2015). *Ne suis-je pas une femme ? : Femmes noires et féminisme*. Cambourakis. Consulté à l'adresse <https://books.google.fr/books?id=oskZjgEACAAJ>

Jones, B. A., Arcelus, J., Bouman, W. P., & Haycraft, E. (2017). Sport and Transgender People: A Systematic Review of the Literature Relating to Sport Participation and Competitive Sport Policies. *Sports Medicine*, 47(4), 701-716. <https://doi.org/10.1007/s40279-016-0621-y>

Kane, M. J. (1995). RESISTANCE/TRANSFORMATION OF THE OPPOSITIONAL BINARY: EXPOSING SPORT AS A CONTINUUM. *Journal of Sport and Social Issues*, 19(2), 191-218. <https://doi.org/10.1177/019372395019002006>

Krane, V. (2008). Gendered social dynamics in sport. In M. Beauchamp & M. Eys (Eds.) *Group dynamics advances in sport and exercise psychology: Contemporary themes* (p. 159-176). New York: Routledge.

Krane, V. (2014). Gender nonconformity, sex variation, and sport. *The Psychology of Sub-Culture in Sport and Physical Activity*, 60-75. <https://doi.org/10.4324/9781315778495-11>

- Krieg, A. (2000). Analyser le discours de presse. Mises au point sur le « discours de presse » comme objet de recherche. *Communication. Information médias théories pratiques*, (vol. 20/1), 75-97. <https://doi.org/10.4000/communication.6432>
- Lefèvre, N. (1998). Les Eurogames 5 - un analyseur de l'évolution du réseau sportif gay et lesbien français. *Corps et culture*, (Numéro 3). Consulté à l'adresse <http://journals.openedition.org/corpsetculture/448>
- Liotard, P., & Ferez, S. (2005). Jeux lesbiens, gay, bi et trans : valeurs d'inclusion et discussion de l'éthique sportive. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, (vol. 7, n° 2). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1953>
- Love, A. (2014). Transgender exclusion and inclusion in sport. In *Routledge Handbook of Sport, Gender and Sexuality* (Taylor & Francis Group). Jennifer Hargreaves, Eric Anderson. Consulté à l'adresse <https://www.taylorfrancis.com/books/e/9781136326967/chapters/10.4324%2F9780203121375-52>
- Lucas, C. B. (2009). *Troubling Sport or Troubled by Sport: Experiences of Transgender Athletes*. Bowling Green State University. Consulté à l'adresse http://rave.ohiolink.edu/etdc/view?acc_num=bgsu1248967932
- Lucas-Carr, C. B., & Krane, V. (2011). What Is the T in LGBT? Supporting Transgender Athletes through Sport Psychology. *The Sport Psychologist*, 25(4), 532-548. <https://doi.org/10.1123/tsp.25.4.532>
- McClearn, J. (2015). The Paradox of Fallon's Fight : Interlocking Discourses of Sexism and Cissexism in Mixed Martial Arts Fighting. *New Formations*, 86(86), 74-88. <https://doi.org/10.3898/NEWF.86.04.2015>
- Méha, C., & Le Blanc, A. (2017). La place des réseaux sociaux dans la communauté sportive LGBT en France : entre construction identitaire et ouverture. *Les cahiers de la LCD*, 4(2), 71-84.

- Piper, L., Travers, A., & Anderson, E. (2017). Advantage Renée? Renée Richards and womens tennis. In *Transgender Athletes in Competitive Sport*. Taylor & Francis. Consulté à l'adresse <https://books.google.fr/books?id=qEYIDwAAQBAJ>
- Semerjian, T. Z., & Cohen, J. H. (2006). "FTM Means Female to Me": Transgender Athletes Performing Gender. *Women in Sport and Physical Activity Journal*, 15(2), 28-43. <https://doi.org/10.1123/wspaj.15.2.28>
- Serano, J. (2007). *Whipping Girl: A Transsexual Woman on Sexism and the Scapegoating of Femininity*. Seal Press. Consulté à l'adresse <https://books.google.fr/books?id=YvuHAAAIAAJ>
- Serano, J. (2014). *Manifeste d'une femme trans et autres textes*. Tahin Party.
- Smith, M., Cuthbertson, S., & Gale, N. (2012). *Tackling transphobia in sport: transgender specific companion report*. Edinburgh. Consulté à l'adresse <http://transgenderinfo.be/wp-content/uploads/Transgender-specific-companion-report.pdf>
- Sykes, H., & Cavanagh, S. (2006). Transsexual bodies at the Olympics: The International Olympic Committee's policy on transsexual athletes at the 2004 Athens summer games. *Body & Society*.
- Teetzel, S. (2006). *On Transgendered Athletes, Fairness and Doping: An International Challenge* (Vol. 9). <https://doi.org/10.1080/17430430500491280>
- Terret, T. (2007). Sport et genre (1870-1945). In *Histoire du sport en France - De la Libération à nos jours* (p. 355-376). Paris.
- Terret, T. (2013). Sport, genre et vulnérabilité: au-delà de la juxtaposition. In *Sport, genre et vulnérabilité au XXe siècle* (p. 8). France, Europe: Presses Universitaires de Rennes. Consulté à l'adresse <http://doc-distant.univ-lille2.fr/login?url=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&AuthType=ip,uid&db=edsbas&AN=edsbas.ftinsep.default.UNIMARC.51332&lang=fr&site=eds-live&scope=site>

- Theberge, N. (1998). "SAME SPORT, DIFFERENT GENDER": A Consideration of Binary Gender Logic and the Sport Continuum in the Case of Ice Hockey. *Journal of Sport and Social Issues*, 22(2), 183-198. <https://doi.org/10.1177/019372398022002005>
- Travers, A. (2006). Queering Sport: Lesbian Softball Leagues and the Transgender Challenge. *International Review for the Sociology of Sport*, 41(3-4), 431-446. <https://doi.org/10.1177/1012690207078070>
- Travers, A., & Deri, J. (2010). Transgender inclusion and the changing face of lesbian softball leagues. *International Review for the Sociology of Sport*, 46(4), 488-507. <https://doi.org/10.1177/1012690210384661>
- Wittig, M. (2001). La pensée straight, traduction Marie-Hélène Bourcier. *Paris, Balland*.

6.3 Autres références

- Acceptess-T, FSGL, & OUTrans. (s. d.). *Charte Sport et Trans*. Consulté à l'adresse <http://www.fsgl.org/wp-content/uploads/2016/10/charte-sport-et-trans-fsgl-outrans-acceptess-t.pdf>
- Axes de recherche. (s. d.). Consulté 24 avril 2018, à l'adresse <http://l-vis.univ-lyon1.fr/le-labo/axes-de-recherche/>
- Collin, J.-C. (2017, juillet 22). Il était une femme. *L'Equipe Magazine*, (1827), 80.
- Erdener, D. U. (s. d.). *IOC Consensus Meeting on Sex Reassignment and Hyperandrogenism November 2015* (p. 3). Consulté à l'adresse https://stillmed.olympic.org/Documents/Commissions_PDFfiles/Medical_commission/2015-11_ioc_consensus_meeting_on_sex_reassignment_and_hyperandrogenism-en.pdf
- Fédération du Quidditch français. (s. d.). Documents à télécharger. Consulté 3 avril 2018, à l'adresse <http://www.quidditch.fr/documents-a-telecharger/>

Ina THEQUE - Ina STAT n° 42 : le sport dans les JT 2010-2015. (s. d.). Consulté 25 avril 2018, à l'adresse <http://www.inatheque.fr/publications-evenements/ina-stat/ina-stat-42-le-sport-dans-les-jt-2010-2015.html>

Les Inrockuptibles. (s. d.). Les personnes transgenres s'émanent à la piscine. Consulté 3 avril 2018, à l'adresse <https://www.lesinrocks.com/2016/05/17/style/les-corps-trans-semancipent-a-la-piscine-11836066/>

Ljungqvist, A. (2004, mai 18). Le CIO approuve le consensus concernant les athlètes ayant changé de sexe - Actualité Olympique. Consulté 4 avril 2018, à l'adresse <https://www.olympic.org/fr/news/le-cio-approuve-le-consensus-concernant-les-athletes-ayant-change-de-sexe-1>

Olympic Channel. (s. d.). Identify (Trailer): New Original Series Profiles Transgender Athletes. Consulté 4 avril 2018, à l'adresse <https://www.olympicchannel.com/en/playback/identify/extras/>

OUTrans – OUTrans. (s. d.). Consulté 3 avril 2018, à l'adresse <http://outrans.org/lassociation/qui-sommes-nous/>

Patinier, J. (2017, novembre 20). TÊTU | 325 personnes trans et non-binaires tuées depuis un an dans le monde. Consulté 11 avril 2018, à l'adresse <http://tetu.com/2017/11/20/t-dor-325-personnes-trans-non-binaires-tuees-an-monde/>

Respecter les personnes trans – AJL. (s. d.). Consulté 13 avril 2018, à l'adresse <http://ajlgbt.info/informer-sans-discriminer/respecter-les-personnes-trans/>

Sidoine, P. (2018, mars 9). Wilfrid Forgues devenu Sandra : «Ma vie intime était en prison». *L'ÉQUIPE*, p. 36-37.

Thomas, M. (2015). *Game Face* [Documentaire].

TYPE : Définition de TYPE. (s. d.). Consulté 25 avril 2018, à l'adresse <http://www.cnrtl.fr/definition/type>

Table des matières

1	<i>Introduction : Être un-e sportif-ve trans'</i>	2
1.1	Oui, des personnes trans' font du sport.....	2
1.2	Sexe, genre et transidentité.....	5
1.3	Entre vulnérabilité et innovation.....	6
1.4	Sport et transidentité : Un impensé ?.....	8
2	<i>Revue de littérature : Articuler sport et transidentité</i>	11
2.1	Sport, transidentité et médias en France	11
2.1.1	STAPS : Où est le T de LGBT ?.....	11
2.1.2	La pluralité des parcours trans'.....	13
2.1.3	Transidentité et télévision.....	15
2.2	Sport et trans studies : En compétition	17
2.2.1	Trouble dans le sport.....	17
2.2.2	Quel avantage ?.....	21
2.2.3	Le prisme de l'exclusion.....	23
3	<i>Méthodologie : Construction du corpus de presse</i>	26
3.1	Le choix des articles.....	26
3.2	Analyser la presse.....	28
4	<i>Analyse : Le traitement médiatique des sportif-ves trans'</i>	29
4.1	Les résultats	29
4.1.1	Quel titre ?.....	29
4.1.2	L'opération qui fait changer de sexe.....	31
4.1.3	Le pré-nom.....	33
4.1.4	Il, elle ou les deux.....	34
4.1.5	Soupçons de tricherie.....	37
4.1.6	L'avantage physique.....	38
4.1.7	Coupable de gagner.....	42
4.2	Conclusion : Comment informer sur les sportif-ves trans' ?	43
5	<i>Conclusion générale : Perspectives</i>	44
6	<i>Bibliographie</i>	46
6.1	Le corpus.....	46
6.2	Les références académiques.....	49
6.3	Autres références.....	55

Résumé :

Des personnes trans' font du sport. A haut-niveau, en compétition, en loisir, dans des clubs, des associations ou de manière individuelle. Iels peuvent pratiquer avant, pendant ou après avoir entamé un processus de transition, qu'il soit social, médical et/ou institutionnel. (Anderson & Travers, 2017b; Birrell & Cole, 1990; Buzuvis, 2011; Cohen, 2007; Elling-Machartzki, 2017; Jones et al., 2017; Krane, 2014; Love, 2012; Lucas, 2009b; McClearen, 2015; Travers & Deri, 2010). Même si le modèle du sport en tant qu'organisme qui renforce la bicatégorisation sexe/genre contribue à vulnérabiliser les personnes trans', certain·es parviennent à se faire une place. Depuis 1977 et l'outing de la joueuse de tennis Renée Richards, la presse française a relayé des l'histoire et parcours de sportif-ves trans'. Mais comment ces athlètes sont-iels représenté-es ? Quels sont les discours véhiculés ? Qui parle pour dire quoi ?

31 articles publiés entre 1977 et 2018 par des agences de presse, journaux généralistes, presse sportive, LGBT+, féminine et people sont analysés.

Les résultats montrent que les discours véhiculés par et dans la presse ne prennent pas en compte les multiples discriminations que peuvent subir les sportif-ves trans' et la diversité de leurs parcours de transition.

- *Transidentité, transgenre, sport, médias, genre, représentations médiatiques, LGBT*

Abstract :

Transgender people can be athletes. At an elite level or in leisure activities. They can decide to play for a club team or to train by themselves. They can practice before, during or after initiating a transition process either at a social, administrative and/or medical level. (Anderson & Travers, 2017b; Birrell & Cole, 1990; Buzuvis, 2011; Cohen, 2007; Elling-Machartzki, 2017; Jones et al., 2017; Krane, 2014; Love, 2012; Lucas, 2009b; McClearen, 2015; Travers & Deri, 2010). In an organization that reinforces the gender and sex bicategorization, trans athletes are often excluded and exposed to vulnerability. But some of them manage to find a place. Since 1977 and the outing of the tennis player Renée Richards the French press

has relayed the stories of some trans athletes. But how are these athletes represented? What are the discourses around them? Who speaks to say what?

In this master's thesis, 31 articles published between 1977 and 2018 in a press agency, general news, LGBT+, women's and sports newspapers were analyzed.

The results indicate that the discourses conveyed by and in the press do not take into account the multiples discriminations that trans athletes can experience and the diversity of their transitions.

- *Transgender, media, sport, gender, media representations, LGBT*